This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

RAPPORT

SUR

LES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A NÉRAC,

PAR M. A. DU MÈGE,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE ; ANCIEN OFFICIER DU GÉNIE ; CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES ; ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE ; DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX ; DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DE CELLE DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE ; ETC, ETC.

STANFORD LIBRARY

TOULOUSE,

DE L'IMPRIMERIE DE VIEUSSEUX, RUE S.-ROME, N.° 46.

1833.

DC301
N44D8

STANFORD LIBRARY
345790
E

RAPPORT

SUR

LES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A NÉRAC.

L'un des traits les plus remarquables de l'époque où nous vivons est cet esprit de recherches consciencieuses qui préside aux travaux historiques. Il n'est plus permis aujourd'hui d'écrire d'après des renseignemens vagues ou incertains, de faire des livres seulement en abrégeant ou en copiant d'autres livres. Il faut ajouter aux connaissances acquises, il faut peindre chaque siècle avec les couleurs qui lui sont propres, avec ses mœurs et aussi avec son allure distinctive; il faut montrer les peuples qui ne sont plus dans toute la vérité de leur costume; tâche difficile, sans doute, pour des esprits superficiels ou légers, mais que remplissent, avec des succès éclatans, quelques hommes que l'estime publique encourage et récompense.

Les antiquités de la Novempopulanie étaient, il y a vingt ans, presqu'entièrement inconnues. En effet, que nous apprenaient Oheinart (1), de Marca (2), Dom Brugèles (3), et un petit nombre d'autres sur cette province? Quelques chartes, rapportées avec négligence, un

(1) *Notit. Utruisq. Vascon.*

(2) *Histoire de Béarn.*

(3) *Chroniques Ecclésiastiques du diocèse d'Auch.*

DC301
N44D8

STANFORD LIBRARY
345790

RAPPORT

SUR

LES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A NÉRAC.

L'un des traits les plus remarquables de l'époque où nous vivons est cet esprit de recherches consciencieuses qui préside aux travaux historiques. Il n'est plus permis aujourd'hui d'écrire d'après des renseignemens vagues ou incertains, de faire des livres seulement en abrégeant ou en copiant d'autres livres. Il faut ajouter aux connaissances acquises, il faut peindre chaque siècle avec les couleurs qui lui sont propres, avec ses mœurs et aussi avec son allure distinctive; il faut montrer les peuples qui ne sont plus dans toute la vérité de leur costume; tâche difficile, sans doute, pour des esprits superficiels ou légers, mais que remplissent, avec des succès éclatans, quelques hommes que l'estime publique encourage et récompense.

Les antiquités de la Novempopulanie étaient, il y a vingt ans, presqu'entièrement inconnues. En effet, que nous apprenaient Oheinart (1), de Marca (2), Dom Brugèles (3), et un petit nombre d'autres sur cette province? Quelques chartes, rapportées avec négligence, un

(1) *Notit. Utruisq. Vascon.*

(2) *Histoire de Béarn.*

(3) *Chroniques Ecclésiastiques du diocèse d'Auch.*

DC801
N44D8

STANFORD LIBRARY
345790

RAPPORT

SUR

LES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A MÉRAC.

L'un des traits les plus remarquables de l'époque où nous vivons est cet esprit de recherches consciencieuses qui préside aux travaux historiques. Il n'est plus permis aujourd'hui d'écrire d'après des renseignemens vagues ou incertains, de faire des livres seulement en abrégeant ou en copiant d'autres livres. Il faut ajouter aux connaissances acquises, il faut peindre chaque siècle avec les couleurs qui lui sont propres, avec ses mœurs et aussi avec son allure distinctive; il faut montrer les peuples qui ne sont plus dans toute la vérité de leur costume; tâche difficile, sans doute, pour des esprits superficiels ou légers, mais que remplissent, avec des succès éclatans, quelques hommes que l'estime publique encourage et récompense.

Les antiquités de la Novempopulanie étaient, il y a vingt ans, presqu'entièrement inconnues. En effet, que nous apprenaient Oheinart (1), de Marca (2), Dom Brugèles (3), et un petit nombre d'autres sur cette province? Quelques chartes, rapportées avec négligence, un

(1) *Notit. Utruisq. Vascon.*

(2) *Histoire de Béarn.*

(3) *Chroniques Ecclésiastiques du diocèse d'Auch.*

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

des travaux exécutés par les Romains. Ici ils ont taillé à pic les rochers, plus loin ils ont construit de petits murs en talus pour arrêter la poussée des terres, pour en empêcher la chute, et pour isoler les murs de la galerie qui s'étendait jusques là.

A 15 mètres à peu près de la chapelle, à la gauche du spectateur qui remonte le cours de la Baïse, au-dessus des rochers, on retrouve des murs d'enceinte, peu élevés, ou indiqués seulement par les fondations; ils touchent presque à la chapelle, et de là tendent à l'est, en faisant un angle avec celle-ci; ils se prolongent en ligne droite dans une étendue de 90 mètres. Ils se détournent ensuite vers le sud-est, et on peut les suivre durant environ 15 mètres, jusqu'au bord du *Chemin de Nazareth.*

A 14 mètres 80 centimètres de cet angle rentrant, et dans l'intérieur, on reconnaît un ancien système de constructions, dont les vieux fondemens sont coupés, sous divers angles, par ceux d'édifices plus modernes. C'est là qu'existent encore les substructions des murs, et les pavés de plusieurs salles qui ont 30 mètres 60 centimètres de longueur. Celle du milieu a plus de 8 mètres de large. Le fond ou l'extrémité se termine par une partie demi-circulaire. Les deux pièces correspondantes n'ont que trois mètres 65 centimètres de large. Une salle et des galeries pareilles existent de l'autre côté de ce Palais et symétrisent avec celles-ci.

Chacune de ces salles se trouve divisée en trois parties par des dalles en marbre. Ces divisions déterminent trois dessins différens dans les belles mosaïques qui recouvrent encore en partie le terrain : les décrire, parler de leurs enroulemens délicats, de leurs compositions variées, de leurs bordures étincellantes de couleurs nuancées, mélangées avec art, offre des difficultés que le dessin seul peut vaincre; et c'est en présentant, grâces aux travaux de M. Chretin, une longue suite de lithographies de ces magnifiques pavés, que, plus tard, je les ferai connaître. En attendant, je donne (Pl. III.) le dessin d'une de ces mosaïques.

Du milieu du *Chemin de Nazareth*, un des murs de l'édifice, qui est aussi celui de l'une des salles, se prolonge jusqu'à la rencontre

d'un avant-corps qui se projette de plus de 7 mètres 5 cent., et dont la façade, parallèle au grand mur, en a 15. Au-delà, on trouve encore un massif couvert de ciment et symétrisant avec cet avant-corps, où je crois reconnaître l'entrée, le péristyle du Palais, dont les inscriptions trouvées à Nérac font une mention expresse.

Non loin des vastes salles et des galeries qui les entouraient, il existait une chambre circulaire qui se trouvait d'ailleurs en face du portique. Elle a 9 mètres 60 centimètres de diamètre intérieur. La mosaïque qui la décore nous a paru, dans sa partie découverte, de la plus belle conservation et du travail le plus remarquable. Malheureusement le *Chemin de Nazareth* passe sur une portion de ce pavé. Mais on peut espérer, grâce au zèle de l'administration éclairée qui préside à la ville de Nérac (1), que ce chemin sera détourné de la ligne qu'il suit en cet instant, et que la mosaïque, ainsi conservée, sera un objet d'admiration et d'étude pour tous ceux qui recherchent avec soin les vieux monumens de la Gaule Aquitanique.

Un mur, dont l'origine paraît antérieure à celle du palais de Tetricus, termine toute cette partie de l'édifice. Un autre mur, mais du moyen âge, et qui tient aux masures de la Commanderie de Saint-Jean, se trouve presque en alignement avec l'une des faces de la *Tour octogone des Bains*, bâtie par les Rois de Navarre, sur l'autre rive de la Baïse; de là, selon le plan joint à ce Mémoire, le même mur paraîtrait se diriger vers l'angle le plus rapproché de la Chapelle de la reine Marguerite, formant une ligne dont la longueur est de plus de 92 mètres.

Le vaste espace libre entre le mur de l'est-sud et celui du nord, est partagé entre le *Cimetière des protestans* et des jardins. Dans le premier, on a, dit-on, détruit depuis long-temps beaucoup de mosaïques; mais on peut y faire encore des découvertes. Les jardins, où

---

(1) Et spécialement de M. Lespiault, délégué par le conseil municipal pour surveiller les fouilles. Je saisis cette occasion pour lui témoigner toute l'estime qu'ont dû m'inspirer et ses connaissances variées et son zèle pour la gloire de sa ville natale.

l'on n'a pratiqué que des fouilles partielles, donnent de plus grandes espérances.

A la gauche du Péristyle et au-delà de l'angle rentrant de la Baïse, il paraît qu'un immense bâtiment avait autrefois été élevé. Il se rattachait apparemment au *Palais*, et déjà plusieurs murs ont été reconnus et mesurés.

J'ai parcouru les lieux les plus célèbres en France par les monumens qu'ils possèdent encore, et en voyant les restes découverts à Nérac en 1832, j'ai acquis la conviction que, dans les Gaules, il ne reste rien de comparable à l'étendue des anciens édifices de ce lieu, à la beauté, à la conservation des mosaïques qui y existent. De nouvelles fouilles, de nouvelles découvertes agrandiront encore cette mine inépuisable d'antiquités. La Novempopulanie, si dédaignée, si méconnue jusqu'à présent, deviendra bientôt la terre classique de nos antiquaires : heureuse d'avoir contribué à leur rouvrir les voies de cette ancienne province, la Société archéologique du midi de la France méritera l'estime de tous ceux qui recherchent, qui recueillent les titres de gloire, les illustrations et les souvenirs de nos pères. Le nom de Tetricus, qui, ainsi que nous le verrons bientôt, est l'auteur de ces monumens, sera retiré de l'obscurité qui le couvrait en quelque sorte, et la mémoire de ce prince, ami des arts, et qui fut le fondateur d'un empire nouveau, brillera d'une gloire plus belle encore que celle que devaient lui assurer sa valeur et sa magnanimité.

L'empereur Tetricus n'est peut-être pas assez célèbre dans l'histoire. On a cru le flétrir en le confondant avec ces tyrans que proclamait une soldatesque indisciplinée, qui bientôt leur arrachait le sceptre et la vie. Mais Tetricus fut un grand homme d'état, un heureux guerrier. Il soutint dignement le poids de la couronne; il repoussa les peuples barbares; il fut le conservateur de la Gaule, d'une portion de l'Angleterre et des Espagnes, et lorsqu'il vit l'Orient soumis aux armes de l'heureux Aurelien, il s'empressa de réunir à l'empire ces belles provinces qui en étaient détachées depuis que Postume avait revêtu la pourpre. Honoré dans la capitale du monde, devenu en quelque sorte le collègue d'Aurelien même, il survécut à celui-ci, et le sénat lui décerna les honneurs de la consécration. Il nous

reste de lui et de son fils un grand nombre de médailles; mais que sont ces monumens près de ceux qui, dans notre Aquitaine, viennent d'être rendus aux Arts et à l'Archéologie? Leur importance, les faits qu'ils nous révèlent, le désir de mieux connaître leur auteur, tout se réunit pour nous engager à rappeler ici les principaux traits de la vie de ce prince.

Soumises par Jules-César, les Gaules s'étaient souvent montrées impatientes du joug. La haute civilisation de leurs habitans, surtout dans la partie méridionale, le souvenir des grands capitaines qu'elles avaient fourni à l'empire, leurs richesses, et d'autres causes encore, y entretenaient une noble fierté. On n'y avait point oublié qu'on avait offert à Brennus, dans Rome même, la rançon des défenseurs du Capitole, et qu'un autre Gaulois, Antonius Primus, avait aussi conquis la ville éternelle. Vers le commencement de la seconde moitié du troisième siècle de notre ère, les Gaules se détachèrent violemment du reste de l'empire. Les fautes de Gallien, les ordres intempestifs de l'un de ses confidens, précipitèrent cette révolution.

Valérien était tombé dans le piége que Sapor lui avait tendu. Gallien, son fils, qu'il avait déclaré *Auguste*, et associé à la suprême puissance, était dans les Gaules lorsqu'il apprit cet événement funeste. Il crut devoir en partir aussitôt; mais il y laissa son fils Salonin, qu'il nomma *César*, afin que tout s'y fît en son nom, et il mit auprès de lui un tribun nommé Silvanus.

M. Cassianus Latinius Postumus commandait, depuis trois ans, l'armée qui occupait les frontières. Valérien lui avait donné cette marque de confiance, en disant, selon Trebellius Pollion, que les peuples et les légions devaient lui savoir gré de s'être privé en leur faveur d'un des hommes du monde qu'il estimait et admirait le plus (1).

---

(1) *Si quis sanè Posthumi meritum requirit, judicium de eo Valeriano ex hdc epistola quam ille à Gallis misit, intelliget, Transrhenani limitis ducem, et Galliæ præsidem Posthumum fecimus, virum dignissimum, severitate Gallorum, præsente quo non miles in castris, non jura in foro, non in tribunalibus lites, non in curia dignitas pereat. Qui unicuique proprium et suum servet. Virum quem*

Jaloux de l'autorité de Postume, le tribun Silvanus recherchait toutes les occasions de faire échouer les entreprises de ce général, ou de lui susciter des embarras. Un jour, Postume ayant défait les Germains, les Bructères et les Chamaves, qui, ayant passé le Rhin, avaient ravagé les contrées voisines, il abandonna tout le butin à ses soldats. Silvain lui écrivit au nom du jeune César Salonin pour lui prescrire de faire rapporter ce butin dont le prince voulait disposer.

Postume aurait peut-être obéi si cela avait été possible ; mais à peine l'armée eut-elle connaissance des ordres dictés par Silvain, qu'elle se souleva, foula aux pieds les images de Gallien et de son fils, et proclama Postume empereur. Après cet acte qui les plaçait en révolte ouverte, les soldats marchèrent vers Cologne, où résidaient le jeune César et Silvain, et ils les massacrèrent.

Gallien, qui avait paru insensible à la captivité de son père, fut extrêmement affligé de la mort de son fils. Il dirigea ses meilleures troupes vers les Gaules. Mais Postume leur résista pendant trois années. Epuisé enfin, il allait peut-être succomber, et Gallien accourut pour assister à la défaite de son redoutable adversaire : mais atteint par une flèche, il s'enfuit et laissa Postume maître de la Gaule entière. Celui-ci s'appliqua à réparer les maux causés par les combats. Il fonda en quelque sorte un nouvel empire, et il prit à diverses reprises les insignes de consul (1), dignité qu'il conféra sans doute aussi à d'autres, ainsi que Tetricus le fit plus tard. Plusieurs de ses médailles lui donnent le magnifique titre de RESTITUTOR GALLIARUM (2).

---

ego præ cæteris stupeo, et qui locum principis mereatur jure. De quo spera quod mihi gratias agetis (Trigint. tyrann.)

(1) Parmi les médailles de Posthume, on distingue celle qui porte au revers la légende coss. IIII. Il avait été Consul en 257 avant d'être Empereur : il le fut pour la seconde fois en 261, pour la troisième en 264, et pour la dernière en 267.

(2) On lit cette légende sur des médaillons de bronze, des médailles de billon, et sur d'autres de grand, de moyen et de petit bronze.

Après un règne d'environ sept années, Postume fut tué par ses soldats, en l'an 267. Il avait associé à l'empire Marcus Aurelius Piavonius Victorinus. Celui-ci était fils de la célèbre *Victoria* ou *Victorina*, qui avait pris le titre d'*Auguste*, et que les soldats avaient saluée de celui de Mère des armées, *Mater Castrorum*.

La mort de Postume semblait devoir laisser l'empire des Gaules à Victorin. Ælien en possédait néanmoins une partie, et, rival dangereux, il aurait peut-être essayé de le réunir en entier sous son autorité; mais ses propres soldats l'ayant tué, Victorin devint seul possesseur de ces vastes provinces. Ses mauvaises mœurs causèrent bientôt sa perte, et il reçut la mort pour avoir enlevé la femme d'un simple particulier. Son fils, qu'il avait créé César, fut tué avec lui.

Après les deux Victorins, on vit paraître Marcus Aurelius Marius, qui, selon Aurélius Victor (1) et Eutrope (2), n'aurait régné que deux jours. Trebellius Pollion lui en accorde un de plus (3). « Mais » il est permis, dit M. de Boze (4) de douter des assertions de ces » auteurs. » Il nous reste en effet un grand nombre de médailles de Marius, et elles retracent des faits, (confirmés d'ailleurs par des inscriptions), qui indiquent que son règne dura au moins plusieurs mois. M. de Boze, qui a fait cette remarque, croit que Marius vécut plus du tiers d'une année, après avoir été salué Auguste; et il pense que ce règne ayant commencé dans les premiers jours de sep-

---

(1) *Sex. Aurelii Historiæ Romanæ Compendium.*

(2) *Eutropii Historiæ Romanæ Breviarium.*

(3) *Victorino, Lolliano et Postumo interemptis, Marius ex fabro, ut dicitur, ferrario, triduo tantùm imperavit. De hoc quid amplius requiretur ignoro, nisi quod eum insigniorem brevissimum fecit imperium. Nam ut Consul qui sex meridianis horis consulatum suffectum tenuit, à Marco Tullio tali aspersus est joco, Consulem habuimus tam severum, tamque censorium, ut in ejus magistratu nemo pranderit, nemo cœnaverit, nemo dormierit. De hoc etiam dici posse videtur, qui una die factus est imperator, alia die visus est imperare, tertia interemptus est.*
(Trebel. Pollio. *Triginta tyranni.*)

(4) *Histoire de l'empereur Tetricus, éclaircie et illustrée par les médailles. Mémoires de l'Académie des Belles-lettres*, tom. XXVI.

tembre ou d'octobre de l'an 267, dura jusqu'à la fin de janvier ou de février 268.

Victorina contribua peut-être plus que tout autre à la chûte de ce tyran ; elle avait son fils et son petit fils à venger, et elle voulait reconquérir son pouvoir sur les troupes; elle y réussit et parvint à placer sur le trône un homme digne d'y monter.

C. Publius Pivesuvius Tetricus, sénateur, et que l'on croit avoir été parent ou allié de Victorina, fut choisi par elle pour régner. C'était un de ces hommes éprouvés, auxquels Valérien aimait à confier des commandemens importans. Il avait successivement gouverné toutes les provinces des Gaules, et il était alors président ou préfet des deux Aquitaines (1). Son fils fut déclaré *César*, puis Auguste. Tetricus était absent lors de son élection ; il fut prendre solennellement la pourpre à Bordeaux ; la Gaule entière le reconnut pour souverain, et il régna aussi sur une portion de l'Angleterre et de l'Espagne.

M. de Boze fixe l'intronisation de Tetricus entre les mois de janvier et de mars de l'année 268, et il prouve ainsi cette assertion : « Tous les historiens conviennent que Gallien vivait encore quand Te-
» tricus fut nommé empereur dans les Gaules; ils doutent seulement
» s'il en avait appris la nouvelle, quand il fut tué devant Milan, où il
» tenait Auréole assiégé. La mort de Gallien doit être, au plus tôt, du
» 18 et au plus tard du 20 mars de cette année 268, puisque son armée

---

(1) *Interfecto Victorino et ejus filio mater ejus Victoria, sive Victorina, Tetricum senatorem Po. Rom. præsidatum in Gallia regentum, ad imperium hortata, quod ejus erat, ut plerique loquentur, affinis, Augustum appellari fecit; filiumque ejus Cæsarem nuncupavit...* (Trebel. Pollio, *Triginta tyranni.*)

Interim Victoria amisso Victorino filio, legionibus grandi pecunia comprobantibus, Tetricum imperatorem facit, qui familia nobili, præsidatu Aquitanos tuebatur; filioque ejus Tetrico Cæsarea insignia impartiuntur.

(Sex. Aurelii, *Historiæ Romanæ compend*, pag. 157.)

Huic successit Tetricus senator, qui Aquitanium honore præsides administrans, absens à militibus imperator electus est, apud Burdegalam purpuram sumpsit.

(Eutropii, *Historiæ Romanæ Breviarium*, lib. IX.)

» ayant élu sur-le-champ Claude II, surnommé depuis le *Gothique*,
» et celui-ci ayant fait part de son élection au sénat, ses lettres arrivè-
» rent à Rome le 24, et que dans l'assemblée convoquée, ce jour-là
» même, au temple d'Apollon, entre les acclamations et les souhaits
» qu'on fit à diverses reprises pour le nouvel empereur, on lui sou-
» haita qu'il pût bientôt venger la république des outrages d'Auréole
» et de ceux des Palmyréniens; réprimer les entreprises de Zénobie
» et de Victorine, faire que Tetricus ne fût rien, ou comme s'il n'eût
» jamais été (1). Tetricus était donc en possession de quelque chose,
» ajoute, M. de Boze, et ce ne pouvait être que de *l'Empire des*
» *Gaules*. »

Claude II fut trop occupé à combattre, d'abord Auréolus, puis les Gots qui se précipitèrent sur l'Illyrie, la Thrace et la Macédoine, pour songer à troubler Tetricus dans la possession de cet *Empire des Gaules* dont parle M. de Boze. Il paraît même qu'il reconnut la légitimité de la puissance de Tetricus, et qu'il le considéra comme un collègue, car il abandonna à la discrétion de ce prince les Eduens, qui s'étaient soulevés et qui soutinrent dans Autun un siége qui dura sept mois entiers (2). Il y a plus encore : un monument authentique, cité par Banduri (3), montre une sorte d'alliance ou plutôt de communauté de pouvoir entre les deux Empereurs. C'est une médaille de petit bronze sur laquelle on voit, d'un côté, la tête de Tetricus, avec la légende ordinaire, et de l'autre la tête radiée de Claude, et autour ces mots : IMP. C. CLAVDIVS AVG. (4).

---

(1) *Claudi Auguste tu nos ab Aureoli vindica : dictum quinquies. Claudi Auguste tu nos à Palmyranis vindica : dictum quinquies. Claudi Auguste tu nos à Zenobia, et à Victoria libera : dictum septies. Claudi Auguste Tetricus nihil fuit.*
(Trebell. *in vita Divi Claudi.*)

(2) *Eumenii, Panegyr. Constantin. Aug.* p. 222.

(3) *Ant. Banduri, Num. tom.* 1, pag. 403.

(4) M. Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles Romaines*, édition de 1815, page 305, cite aussi cette médaille.

Claude mourut à Sirmich, dans la troisième année de son règne.

Quintillus, son frère, d'abord proclamé Empereur par les troupes restées en Italie, et reconnu par le Sénat, vit bientôt ses propres légions disposées à se ranger du parti d'Aurelien, que l'armée victorieuse avait élu. Il ne crut pas pouvoir résister à son compétiteur, et il se donna la mort.

Aurelien voulut exécuter les projets de Claude qui, « après avoir » vaincu les Gots, avait résolu de tourner ses armes contre Zenobie, » dont la puissance devenait tous les jours plus formidable, et qui, » tout récemment encore, s'était emparée de l'Egypte; mais les diffi- » cultés qui s'y rencontrèrent et l'obligation de faire un armement qui » répondît à la grandeur de l'entreprise, la suspendirent pendant près » de deux ans ». Durant ce long intervalle on ne voit pas que la guerre ait eu lieu entre Aurelien et Tetricus. Les regards du premier se tournaient vers l'Orient, d'où une puissance étrangère semblait vouloir expulser les Romains; l'Occident ne lui donnait aucune inquiétude. Les Barbares contenus au-delà du Rhin par Tetricus, resserrés dans les montagnes lointaines de la Calédonie, par les légions de cet empereur; l'Espagne soumise à ce prince et toute Romaine, voilà l'image que présentait cette partie de l'Empire, et pour la réunir à la domination de la ville éternelle, il ne fallait qu'associer par un acte solennel Tetricus au pouvoir conféré par le Sénat, ou le vaincre en bataille rangée. Aurelien remit à d'autres temps la fin de ce différend, et il parut se rappeler que Claude avait dit à ce sujet, lorsqu'il s'apprêtait à marcher contre les Gots : « *L'affaire de Tetricus* » *n'intéresse que moi; celle des Gots intéresse la République.* » Il est d'ailleurs à remarquer que l'on ne croyait pas que, pour être sous la puissance des deux Tetricus, les Gaules eussent cessé de faire partie de l'empire. Aurelien, lui-même, après avoir surpris et défait Firmius, qui, ayant réuni les débris de l'armée ennemie, avait pris la pourpre et fait soulever l'Egypte, adressa au peuple une lettre en forme d'édit qui commençait par ces mots : « Romains, réjouissez- » vous! ne vous occupez plus que de spectacles et des jeux du cirque, » par mes soins tout l'Empire jouit présentement d'une paix profonde. »

Pacato undique gentium tota quà patet orbe terrarum. Aurait-il compté pour rien dans l'étendue de cet Empire, dit M. de Boze (1), les Gaules entières, l'Espagne et une partie de l'Angleterre, si Tetricus les avait possédées seul, sans espérance de retour connu du Sénat et du peuple ?

Il est assuré que, profitant de ses victoires sur les Barbares et du loisir que lui laissaient les Empereurs reconnus à Rome, Tetricus éleva à un haut degré de puissance cet *Empire des Gaules*, dont les premières bases avaient été posées par Postume, et qu'il en fut regardé comme le fondateur, titre que d'ailleurs nous allons retrouver dans les inscriptions.

Les deux Tetricus embellirent l'*Empire Gaulois* par des monumens somptueux et ils s'occupèrent de la facilité des communications, de la création et de l'entretien des grandes routes (2), surtout durant les premières années de leur règne. Mais ces temps de bonheur et de paix s'écoulèrent avec trop de rapidité; l'indiscipline fit de nouveaux progrès dans des légions composées d'aventuriers, rassemblés de toutes parts, et Tetricus ne voulut plus s'occuper à découvrir ou à étouffer les germes de révolte sans cesse semés contre lui. Il pouvait rendre à l'empire Romain ses plus belles possessions en Occident, il pouvait surtout, par une renonciation volontaire à la pourpre, s'assurer des jours tranquilles, et à sa postérité la jouissance des biens les plus chers, la sécurité, la considération générale, et cette tranquillité philosophique, objet des vœux du sage. Il n'hésita point : mais les moyens à employer étaient difficiles. Aurelien reçut les propositions de Tetricus et dut les accepter avec joie. En finissant la lettre qu'il lui adressa, l'Empereur des Gaules cita, selon Trebellius Pollio, ce que Palinure dit à Enée dans le sixième livre de l'Enéide :

---

(1) *Histoire de l'Empereur Tetricus, éclairée et illustrée par les Médailles, Mémoires des Belles-Lettres*, tom. XXVI.

(2) *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, tom. III. Tristan de Saint-Amans, *Commentaires*.

Eripe me his, invicte, malis.

On connaît le reste de cette histoire. Aurelien entra dans les Gaules, à la tête d'une armée nombreuse. Tetricus avait fait revenir d'Espagne Faustinus, homme turbulent, auquel on attribuait les troubles excités dans cette province, et ce factieux fut mis à la tête des troupes gauloises les plus portées à la sédition. Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines de Châlons. La victoire aurait peut-être été longtemps incertaine si, dès le commencement de l'action, Tetricus et son fils, et un petit nombre d'hommes dignes d'estime, ne s'étaient laissés envelopper par un détachement de l'armée d'Aurelien et n'avaient pris le chemin du camp ennemi : alors, privée de tout appui, l'aîle commandée par Faustinus fut taillée en pièces; le reste de l'armée passa du côté du vainqueur, et, par ce seul événement, la Gaule entière, une partie de l'Angleterre et les Espagnes furent, après 13 années de séparation, réunies à l'empire romain.

Aurelien abusa de ce succès en faisant paraître dans son triomphe Tetricus et son fils. Cette action fut désapprouvée par le sénat, et dans la suite, Aurelien répara, autant qu'il était possible, cette injure, en traitant Tetricus avec la plus haute considération, en l'appelant quelquefois Empereur, et souvent son collègue. Il lui confia même le gouvernement de la Lucanie en lui disant qu'il y avait plus d'honneur à commander dans une portion de l'Italie, qu'à régner au-delà des monts. Trebellius assure que ce ne fut pas la Lucanie seule dont Tetricus fut gouverneur, et il ajoute au nom de cette province ceux de tant d'autres, que l'on pourrait dire que Tetricus eut la présidence de l'Italie tout entière.

Il paraît que cet ancien empereur survécut à Aurelien (1), toujours respecté par le sénat et par le peuple. A sa mort, arrivée à ce que l'on croit sous le règne de Marcus Claudius Tacitus, il fut placé au rang des Dieux et nous avons les médailles qui indiquent sa consécration ;

---

(1) Nous n'avons pas cru devoir nous attacher ici à réfuter Zosime, qui avance que Tetricus fut tué dans les Gaules, par l'ordre d'Aurelien.

on le voit du côté principal, la tête radiée; au revers on a, sur quelques-unes, placé l'aigle, symbole de l'immortalité, ou l'autel allumé, *Ara accensa*, ou le bûcher funèbre, *Rogus imperialis*, et toujours la légende CONSECRATIO.

Le jeune Tetricus, qui avait porté les titres de César et d'Auguste, respecté de tout le monde, vécut à Rome dans le rang de sénateur, et jouissant de biens immenses qu'il laissa à sa postérité. Il n'y avait personne, disent les historiens, à qui Aurelien et ses successeurs fissent plus d'honneur qu'à lui (1).

Les inscriptions de Nérac ajoutent une page intéressante à l'histoire de l'empereur Tetricus.

Le premier de ces monumens est un fragment de marbre de Campan verd (2), sur lequel on ne voit plus que cinq lettres.

VS. TVR

Il n'est pas possible de les expliquer.

Un second fragment d'inscription (3), en marbre gris des Pyrénées, est bien plus important que le précédent. Les sigles que l'on y remarque d'abord se retrouvent sur un grand nombre de monumens. On voit ensuite le nom, bien connu, de Tetricus :

. . . . . .
. . . . . .
. . . S. P. Q. R. . . .
D.VS C. P. TETR....
. . . . . IMP. P. . . . . .

Ce qui reste de la première ligne doit être lu ainsi : *Senatus Populus*

---

(1) Le Nain de Tillemont. (*Hist. des Empereurs*).

(2) Planche II, n.° 1.

(3) *Ibid.*, n.° 3.

Que Romanus.... Les caractères apparens de la seconde signifient : *Dominus*, ou comme nous le verrons dans la suite : Div*VS*, *Caius* Pi*vesuvius* TeTRi*cus*.... La troisième ligne, très-fruste, n'a conservé que le sommet des lettres IMP. P... que l'on peut interpréter IMP*erator*, P*ater* (*Patriæ*). Ainsi ce fragment d'inscription nous offre la fixation d'une époque, et par le nom de Tetricus, et par le titre d'Empereur qui y est donné à ce grand personnage. En effet, elle ne peut être ni plus ancienne que le mois de janvier, ou de mars, de l'an 268 de notre ère, temps où Tetricus prit la pourpre à Bordeaux, ni plus moderne que la reddition volontaire de cet Empereur à Aurelien.

Un troisième fragment d'inscription (1), gravée sur une plaque de marbre rouge, contient encore plus de cinquante caractères. Mais son explication offrirait peut-être des difficultés insurmontables, si, pour les vaincre, on n'avait point le secours de deux autres monumens ; la dernière ligne n'a plus que le sommet de quelques lettres.

. . . . . .

C. TÆTCVS. D. A. C. IMP.
... P. M : P : OM : S.-P. R. Q. G : ...
.... A . V S *. OR. N·A : VR ...,
.., MVN. EREX. MON ...

. . . . . .

La première syllabe du nom de Tetricus est écrite par un caractère composé des lettres A et E liées entr'elles. On peut dire, en général, que la diphtongue AE, écrite par deux lettres unies, est insolite en Italie ; mais dans l'Aquitaine et la Gaule Narbonnaise on a souvent uni ainsi ces deux lettres. Nous pourrions en citer de nombreux exemples. Il n'y a donc rien de nouveau ici dans l'emploi de ces lettres ainsi liées.

A la première ligne, après le nom de l'Empereur, les sigles D. A. C, sont, sans aucun doute, les initiales de quelques-uns des titres de ce Prince. La lettre D peut signifier *Dominus*, titre imposant que les

(1) Planche II, n.° 3.

Empereurs prirent durant le troisième siècle, ou plutôt celui de *Divus* que donnent à Tetricus deux autres inscriptions découvertes à Nérac. En examinant le dernier de ces monumens nous parlerons de ce titre pompeux que Tetricus prit pendant sa vie, et qui lui fut donné de nouveau après sa mort, bien qu'il n'ait cessé de vivre que quelques années après avoir cédé l'empire à Aurelien.

Les sigles A, C, signifient sans doute, *Augustus* et *Cæsar*. La seconde ligne commence par les lettres P. M initiales des mots *Pontifex Maximus*. Ensuite on est arrêté par les sigles P : O M : la première étant séparée des deux suivantes par des points, il est évident que ces trois sigles sont les indications de deux mots. Plus loin on retrouve les lettres S. P. R. Q. G : ici l'embarras redouble, car on peut croire d'abord que ce n'est point la formule ordinaire *Senatus Populus Que Romanus* que l'on a voulu indiquer ; la suite montrera du moins qu'elle a subi un changement notable. J'avais cru pouvoir lire SemPeR *Que Gloriosus*, mais j'ai cherché envain une formule semblable sur les monumens qui nous sont connus. Le mot *Semper* se retrouve seul, dans un grand nombre d'inscriptions, joint à *Augustus*. Ainsi, sur un marbre consacré à Julien on lit : *Pio, Felici, Victori, ac Triumphatori Semper Augusto* (1); mais rien n'autorisait l'explication qui s'était d'abord offerte.

La troisième ligne présente des difficultés peu communes. La forme inusitée des points, la manière dont on les a placés, souvent au nombre de deux, entre les sigles, comme dans les inscriptions du moyen-âge, les astérisques, signes d'omission, tout se réunissait, non comme on a pu le croire d'abord, pour élever des doutes sur l'authenticité de ces monumens, mais pour en rendre la lecture extrêmement difficile. Cette troisième ligne montre, après la lettre A qui la commence, les sigles V S et plus loin un astérisque, indication d'un mot oublié. En examinant la ligne suivante qui prouve qu'il est question de quelque monument érigé par la munificence de Tetricus, j'ai cru que le

---

(1) Gruter, pag. CCLXXXV. 3.

commencement de cette troisième ligne devait signifier A*d* VS*um et* OR*namentum*. Mais la fin de cette ligne, où l'on voit la lettre N, séparée par un point d'un A, qui l'est lui-même par deux signes de ponctuation des sigles VR, ne pouvait faire connaître le nom du lieu pour l'usage et l'ornement duquel on aurait érigé le monument.

La quatrième ligne de l'inscription n'offre pas de difficultés et on peut la lire ainsi :

MUN*ificentia* EREX*it* MON*umentum*.....

J'ai déjà dit que la dernière ligne ne présente que des têtes de lettres. Elles sont quelquefois peu reconnaissables, faciles à confondre avec d'autres, et ne peuvent rien fournir pour l'explication de ce fragment.

Mais la quatrième inscription (1), gravée sur une plaque de marbre blanc, est beaucoup plus étendue que toutes celles que nous venons d'examiner. Elle peut servir surtout à expliquer, à restituer le fragment qui précède ; elle dissipe beaucoup d'incertitudes, et bien qu'elle ait besoin elle-même d'un autre monument, pour être, sinon entièrement expliquée, du moins en grande partie comprise, elle donne des notions précieuses sur l'époque où l'Empereur Tetricus fit élever à Nérac les monumens dont les substructions se sont offertes à nos regards.

..... OM. VICT : LEG. VIC. DESID
S. P. R. G. Q : SALVT :
Sic .... PRVS TÆTRIC : DIV : A : C : IMP :
P. PAT : PONT. MAX : IMP. G. CON.
..... MVNIF. MONVM. EREX.* VSV
... Q. ORN. NER. AQ. AVG. CIVI : ÆL^IV. D...
... IAXI.VS TETCV. Q. CONS : AN. P...
M. XX. V : SEPT. XX. II...
IP . P . TÆT . VICTO . IV...

(1) Planche II, n° 4.

Une remarque générale que l'on ne peut s'empêcher de faire en examinant pour la première fois cette inscription, c'est qu'elle offre, en outre des sigles que nous avons remarquées dans le fragment précédent, d'autres qui sont inusitées et que l'on ne peut facilement expliquer, ainsi qu'une très-rare manière d'indiquer chez les Romains l'époque d'un événement.

Le commencement de la première ligne est perdu, mais comme dans le fragment qui nous occupait tout-à-l'heure, on voit les mêmes caractères, OM, on peut croire qu'ici, de même que sur l'autre marbre, ils étaient précédés de la lettre P, et rétablir ainsi l'introduction de cette ligne : P. OM. Nous verrons bientôt d'ailleurs, sur une autre inscription de Nérac, les sigles P. OMN commençant une ligne semblable en tout à celle-ci. Il faut donc adopter cette leçon.

Mais le sens exprimé par ces sigles et par celles qui les suivent n'est pas très-facile à retrouver; l'immense recueil de Gruter ne présente rien de pareil. J'ai cru d'abord pouvoir lire :

P*acatis* OM*nibus*, VICT*or*, LEG*ionum* VIC*tricium* DESID*erio*.....

On sait qu'après avoir châtié les Eduens, Tetricus avait assuré la paix de son empire; que, les Barbares repoussés par ses soins, les complots découverts et punis par sa vigilance, il paraissait que la tranquillité publique était assurée. Dans des circonstances moins heureuses, peut-être, d'autres empereurs ont pris, et dans les inscriptions et sur les médailles, le titre de *Pacificateurs du monde*, PACATORIS ORBIS, que Sénèque avait donné à Hercule : *Sed tu Domitor magnus ferarum orbisque simul Pacator ades*. Septime-Sévère (1), Caracalla,

---

(1) IMP. CAESARIS
L. SEPTIMI. SEVERI. PII
PERTINACIS. AVG. PAR
THICI. ARABICI. ADIABE
NICI. PACATORIS. ORBIS
ET. FVNDATORIS
IMPERII ROMANI — Gruter, *p.* LVI. 7, 8.

prirent cette épithète : on la retrouve sur les médailles de Valérien, de Gallien, de Postume (1), de ce Marius, qui, selon quelques auteurs, n'aurait régné que trois jours, et auquel Tetricus succéda dans la domination des Gaules. Aurelien, à qui le même Tetricus céda son trône, la prend dans l'un de ses monumens numismatiques, et on la voit encore sur des médailles de Florien. Ainsi les Empereurs tenaient beaucoup à ce titre de *Pacificateurs*. Dans l'inscription de Nérac il n'est pas aussi directement donné à Tetricus, mais ce monument confirme ce que l'histoire nous avait déjà appris, que ce grand homme assura le bienfait de la paix aux contrées qui lui étaient soumises. Dans la suite, Constantin le Grand fut salué du titre de FVNDATORI PACIS.

Mais faut-il voir dans les sigles LEG, l'indication des diverses légions qui formaient les armées de Tetricus, ou croire seulement qu'il n'est question ici que d'une seule?

En consultant les anciennes inscriptions pour résoudre cette question, qui n'est pas sans intérêt, on ne voit, ni dans celles que Gruter a ramassées de toutes parts, ni dans celles que beaucoup d'autres ont publiées, les légions réunies collectivement et désignées par une expression générale; on les trouve toutes distinguées sur ces monumens et par leur numéro et par l'épithète ou le nom qu'elles portaient (2). Alors qu'il s'agissait d'exprimer la fidélité, les vœux des légions en corps, nous les voyons rarement indiquées par la simple sigle LEG. Il aurait fallu, selon les règles presque constamment observées dans les légendes des médailles et dans les inscriptions lapidaires, écrire en abrégé le nom *Legionum* en doublant la lettre G, comme lorsqu'on a voulu indiquer plusieurs *Augustes*. Ainsi sur une médaille de Valérien père on lit sur le revers CONCORDIA LEGG (3). Sur une autre d'Albin, pour indiquer

---

(1) Vaillant : *Numismata Imperatorum Romanorum præstantiora*, II, 325.

(2) Gruter, 282.

(3) D'un côté la tête de Valerien; revers : CONCORDIA LEGG., et la Concorde assise. M. Mionnet, pag. 269.

qu'il était question de toutes les légions, on a gravé FIDES LEGIONI (1). On trouverait encore d'autres preuves en faveur de cette opinion, et on ne pourrait peut-être leur opposer qu'une médaille de Septime-Sévère, sur le revers de laquelle on lit: FID. LEG. TR. P. COS. Il y a d'ailleurs peu d'exemples de monumens numismatiques faits collectivement par les légions. Il paraît assuré qu'elles tenaient beaucoup à conserver une sorte d'existence particulière et propre à chacune d'elles. Le gouvernement ne cherchait pas à contrarier cette manière de penser qui pouvait contribuer à maintenir l'esprit de corps. Nous voyons sur les médailles des légions d'Antoine, de Septime-Sévère, de Gallien, chaque légion portant son numéro, et, dans les deux dernières séries, son nom particulier, ou l'épithète qui la distinguait (2). On voit la même chose sur plusieurs marbres antiques (3). Ne pourrait-on pas lire ici, au lieu de LEG*ionum* VIC*tricium*, LEG*ionis* VIC*tricis?* La légion *Victrix* était la sixième; et on la retrouve sur un grand nombre de monumens. Une inscription lui donne le surnom d'*Antoninienne* (4); dans une autre elle est appelée *Claudia* (5); quelquefois les monumens la désignent par l'épithète de *Ferrata* (6); elle joignit aussi à celle-ci celle de *Firma* (7); un marbre antique de Bénévent la nomme *Manlia* (8); *Gallica* est l'appellation qui la distingue sur une autre (9); mais, le plus souvent, c'est avec le glorieux titre de *Victricis*, qu'elle paraît

---

(1) D'un côté la tête d'Albin; revers : FIDES LEGIONI. COS. II. Aigle Romaine entre deux enseignes militaires. M. Mionnet, p. 169, édit. de 1815.

(2) Voyez tous les recueils de médailles impériales et aussi M. Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles Romaines*, p. 178 et 277, édit. de 1815.

(3) Gruter, XLV, 13. XCII. 2, CCCLXXXVIII. 8, DCXIII. 2, 3, etc.

(4) Gruter, DLXIII. 10.

(5) Le même, CCCLXXXVII, 8.

(6) Le même, CCCCLVII, 2, DXLII, 9.

(7) Le même, CCCCXXVII, 11, DXLI, 3.

(8) Le même, CCCCLIV, 3.

(9) Le même, XCI, 4. CCCXCVIII, 6. DCXIII, 2, 3. DCXIV, 11, 7. CCCCLIIII, 8. CCCCLVII, 2.

sur les monumens. Ce titre est tantôt exprimé comme dans l'inscription de Nérac, par les sigles VIC, tantôt par celles-ci, VICT, VICTR, et VICTRIC; on le retrouve enfin, en toutes lettres, dans beaucoup d'inscriptions.

Une des causes qui pourraient porter à lire dans celle qui nous occupe LEG*ionis* VIC*tricis*, plutôt que LEG*ionum* VIC*tricium*, c'est que la sixième légion, surnommée *Victrix*, était très-affectionnée à la fameuse *Victoria* ou *Victorina*. Elle le fut de même aux deux Victorins et aussi à Tetricus. Elle était dans l'Aquitaine, lorsque les Gaules, l'Angleterre et l'Espagne, formèrent un empire particulier. Sur une médaille de moyen bronze, de *Victoria*, on voit un buste de femme casquée; la légende gravée autour est celle-ci : IMP. VICTORIA AVGVSTA. Sur le revers paraissent trois enseignes militaires, surmontées d'une couronne. On lit autour : MATER EXERCIT, épithète qui rappelle parfaitement ce que *Trebellius Pollion* (1) nous apprend sur *Victoria*, nommée MATER CASTRORVM par les soldats, titre que les monumens donnent aussi à Faustine la jeune, à Julia Domna, à Julia Mamæa, et à Julia Pia; à l'exergue on lit LEG. VI. Cette sixième légion, si dévouée, et de laquelle il nous reste ce monument numismatique, où son attachement à *Victoria* est consacré, aurait bien pu en témoigner un pareil à Tetricus, que cette même *Victoria* fit monter sur le trône impérial.

Je n'ignore point que parmi les objections que l'on peut faire contre ce système d'explication, il en est une assez forte, c'est qu'en général, sur les monumens, les légions sont indiquées par leur chiffre, le plus souvent joint à l'épithète qui leur avait été donnée, bien que l'on puisse citer un très-grand nombre d'exemples où le chiffre seul de la légion se trouve indiqué (2). Mais il n'est pas sans exemple, sur les

---

(1) *Trigint. Tyr.*

(2) Gruter. DXXIIII. 7. Inscription de Lyon.

D. M.
ET MEMORIAE AETERNAE
ATTONI CONSTANTI

monumens aussi, de trouver les légions désignées par leur épithète seule, comme l'on pourrait conjecturer que la sixième l'a été dans les inscriptions de Nérac; le recueil de Gruter même offre à ce sujet plusieurs autorités. L'une de ces inscriptions, qui provient d'Orange, est consacrée à un porte-enseigne de la légion *Minervienne* (1); une autre, que l'on voyait à Lyon, dans le cimetière de St-Irénée, est l'épitaphe d'un *Imaginifère* ou porte-enseigne de la même légion *Minervienne* (2).

VET. LEG. XXII. REMIS
SVS HONESTA MISNE
NE. CASTRIS INTER CE
TEROS.

DXXV, 2. Inscription de Pergame.

T. AVFIDIO. T. F. AN. BALBO
FR. SVO. TR. MIL
ALEXANDRE. AD. AEGYPT
LEG. XXII. AN. XVIIII.

DXXXI. 4.

L. AVRELIVS. L. F.
PAL
RVFVS
PRIMO PILARIS
LEG. XVI.
H. S. †.

Le même recueil contient plus de 50 autres inscriptions, de la page 533 à la page 572, où le chiffre des légions n'est pas joint à l'épithète ou titre particulier de chacune d'elles.

(1) Gruter DLXI. n° 10.

D. SEXTIO VICTORI
LEGIONIS. MINERVIAE
SIGNIFERO. TIT. SILIVS
HOSPES.

Sur les marbres antiques, la légion *Minervienne* porte le n° 1.

(2) Ibid. DLXII.

D. M.
ET MEMORIAE AETERNAE
SOLEMNIO. FIDO. MILIT. LEG

Dans une troisième inscription sépulcrale (1), on voit la légion *Italique* indiquée uniquement par l'épithète (2) qu'elle portait. Sur une autre, la trentième légion n'est désignée que par le titre d'*Ulpienne* (3). Il nous reste l'épitaphe d'un Marcus Dioclès, soldat de la légion *Macédonienne*, qui, sur ce monument, ne porte pas le chiffre V qui lui est attribué sur beaucoup d'autres (4). Les légions formées d'étrangers, de troupes auxiliaires, que César nomme *Legiones subsidariæ*, n'ont pas toujours eu des numéros. Ainsi, apparemment dans un temps assez bas, nous trouvons la *Légion des Sicambres* qui n'est désignée que par cette seule dénomination (5). On pourrait offrir encore à ce sujet beaucoup d'autres exemples. Ce qu'on a fait à Orange, à Lyon, etc., en ne désignant les légions *Minervienne*, *Italique*, *Ulpienne* et autres que par leur épithète, aurait pu avoir lieu aussi à Nérac,

---

MINERVIAE. IMAGINIFERO
MATVRINIA . VICTORINA. CON
IVGI. CARISSIMO PONENDVM
CVRAVIT. ET. SVB. ASCIA DEDICA.....

(1) Ibid. DLXVII, 6.

D. M.
VEPONIVS
AVITVS
VIV. FEC. SIBI
ET DIACOXIAE
MEITIME....
CON. KARISSIME
ET. VEL. QUARTE....
MIL. LEG. HITAL. P. F...,
ɵ AN· XXXV. STIP. IIII BEL...
DVC. ω. DESIDERIE. ILIR. A....

(2) Il y a sans doute une faute, soit d'impression dans Gruter, soit sur le marbre, et il faut lire ITAL au lieu d'HITAL.

(3) Gruter, p. DXXII.

(4) Ibid. p. MLXXXII.

(5) Ibid. p. CLXIV.

pour la sixième, sur les marbres inscrits du nom de Tetricus, prince qui devait son élévation à *Victoria*, à cette *Mère des armées* à laquelle la même légion avait déjà consacré un monument numismatique.

Si néanmoins on ne croyait pas devoir adopter cette explication, malgré l'usage qui voulait que les légions fussent collectivement désignées par les sigles LEGG, comme sur l'une des médailles que j'ai citées (1); si d'ailleurs, il paraissait extraordinaire que Tetricus eût été salué du titre de *Vainqueur* par le sénat et le peuple Romain et gaulois, d'après le vœu d'une seule légion, tandis qu'il avait une armée dévouée qui devait rechercher toutes les occasions de lui exprimer son attachement, alors on lirait ainsi, et comme je l'ai proposé d'abord, la première ligne de cette belle inscription :

Pacatis OMnibus, VICTor, LEGionum VICtricium DESIDerio.....

A la seconde ligne on voit, joint à la lettre R, un signe d'abréviation (2), semblable à un autre qu'on retrouve sur les monumens du moyen-âge. Les quatre lignes suivantes et le commencement de la sixième, doivent, selon toute apparence, être lues ainsi :

Senatu Populo Romano Gallo Que SALVT*atus*
Caius PI*vesuvi*VS (3) TÆTRIC*us*, DIV*us*, A*ugustus*, C*æsar*, IMPERATOR,
Pater PAT*riæ*, PONT*ifex* MAX*imus*, IMP*erii Galliarum* COND*itor*,
MVNIF*icentia* MONUM*enta* EREX*it ad* VSV*m*
et ORN*amentum*.....

Je n'ai pas cru que l'on pût expliquer autrement que par les mots *Imperii Galliarum Conditor*, les sigles IMP. G. COND. Cette interprétation est d'ailleurs fondée, non-seulement sur l'habitude de prodiguer aux empereurs les titres les plus pompeux, mais aussi sur tous les

(1) Suprà, pag. 200 et 201.

(2) Voyez planche II, n° 4.

(3) Ou P*ives*VS.

monumens historiques, qui montrent que Tetricus, après avoir donné la paix aux contrées soumises à sa puissance, y fonda réellement par ses soins, par sa sagesse, un état puissant, qu'on a pu désigner par le nom d'*Empire des Gaules*, puisqu'il était en grande partie composé de ces vastes régions qui n'avaient pour bornes que les Alpes, le Rhin, les deux mers et les Pyrénées. Victorin, dont le règne fut très-court, avait déjà pris, sur un médaillon de Bronze que M. Mionnet nous a fait connaître, le titre non moins imposant de *Restitutor Galliarum.*

A la cinquième ligne on retrouve un signe d'omission ou un astérisque, comme dans le fragment précédent. Le sens indiquait qu'il fallait écrire ici le mot *ad.* Dans le même fragment on trouve les sigles N. A : VR., et j'ai dit que l'on ne pouvait, avec leur aide, retrouver le nom du lieu pour l'usage et l'ornement duquel *Tetricus* fit élever les monumens mentionnés dans nos inscriptions. Celle que nous examinons actuellement peut servir, mais seulement en partie, à lever cette difficulté. On y lit NER. AQ. AVG. CIVI. On pourrait restituer ainsi ces mots abrégés : NER... AQ*uæ* AUG*ustæ* CIVI*tatis*, ou NER... AQ*uarum* AUG*ustarum* CIVI*tatis*. Un signe d'abréviation se trouvant près de la lettre R, du premier mot (1), il faudrait peut-être renoncer à connaître en entier le vrai nom latin de cette ville (2); mais on pourrait le retrouver si l'on adoptait la leçon qu'offre une autre inscription découverte, selon M. Chretin, près du sanctuaire, dont j'ai déjà parlé (3), ou celle qu'indique un marbre de St.-Bertrand.

Cette inscription n'est qu'un fragment d'un monument taurobolique. Dans des temps postérieurs on a gravé une croix sur l'autre côté du marbre. Autour et dans la partie supérieure, on lit ces mots grecs :

---

(1) Planche II, n° 4.

(2) Des auteurs, sans connaître ce vrai nom, en ont donné l'étymologie. Jacques Charron, *Histoire universelle*, page 545, dit : « Nérac (quasi *Ner*-ax), signifie autant que *noires eaux*, à cause que les Gascons appellent coustumièrement les eaux *Ax*.» M. de Villeneuve-Bargemont (*Notice historique sur la ville de Nérac*, page 1), dit : Elle doit son nom à l'abondance de ses eaux, et qu'il vient de *Ner*-aq, *près l'eau*, dont on a fait Nérac, en changeant la dernière lettre. »

(3) Suprà, p. 13.

EN TOYTΩ NIKA, mots célèbres qui environnaient comme une brillante auréole le signe céleste, la croix qui apparut à Constantin, lorsqu'il s'avança contre Maxence, et que M. Mongez (1) ne croit pouvoir mieux traduire que par ceux-ci : *Vainquez par ce signe.* Au milieu de la croix sont les lettres X *chi* et P *rho*, qui forment le monogramme de Χριςος, symbole sacré que les premiers chrétiens placèrent souvent sur leurs monumens sépulcraux, et que l'on retrouve aussi sur les médailles. L'explication du reste des caractères gravés de ce côté serait inutile en cet instant (2).

L'autre inscription est, comme je l'ai dit, taurobolique; on peut en lire ainsi le commencement : *Sacrum Matri Deum, Marcus* METIVS *Hostiis Suis*, TAV*ropolium*.... NERON.... AQV*æ* CIV.

Le nom de *Metius* est depuis long-temps connu par les inscriptions. C. *Metius Celer* éleva un monument à Auguste (3). *L. Metius Augurius* en consacra un autre à *Metia Victorina* (4). On a trouvé à Lyon le tombeau de *M. Metius Onesimus* (5), et une inscription de Padoue fait mention d'un *Q. Metius Secundus* (6).

Si la leçon NERON.... AQVÆ était adoptée, elle ferait évidemment remonter assez haut l'origine de la ville où le monument a été découvert. Ce lieu n'aurait pas été le seul qui eût porté le nom de Néron.

---

(1) *Dictionnaire d'antiquités.*

(2) Les caractères grecs inscrits, soit sur cette croix, soit sur ses branches transversales, sont ceux-ci : ΙΩΣ ΧΡ ΘΣ. On pourrait peut-être y retrouver l'indication des mots grecs :

Ἰησοῦς Χριςὸς Θεοῦ (Ὑιὸς) Σωτὴρ.
Jesus-Christus Dei Filius Salvator.

Mots que les premiers chrétiens exprimaient par cinq lettres, ou par ΙΧΘΥΣ mystérieux. On retrouve en effet sur le marbre de Nérac l'indication de ces mots, à l'exception du seul Ὑιὸς, dont les sigles auront pû être oubliés par le graveur.

(3) Gruter, CCXXVII.

(4) Le même, DCCCXLVII.

(5) Le même, DCCCIV.

(6) CXXVIII.

Forum Neronis, était, comme on le sait, une ville des *Memini*, peuple gaulois. Une ville de la Gaule Cisalpine, chez les *Lingones*, était nommée *Neronia*. Josephe (1) dit que le jeune Agrippa donna le nom de *Neronias* ou *Neronia* à la ville de Paneade ; et, sans trop insister sur l'appellation des *Neroniani campi*, sur celle de *Neronis imperatoris Suburbanum*, que Suétone place à 4 milles de Rome, nous savons qu'il y avait dans cette capitale du monde des bains nommés *Neroniani Thermæ* (2). Ainsi, comme nous venons de le dire, la ville que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Nérac, n'aurait pas été le seul lieu qui eût tiré sa dénomination du nom de Néron. Les eaux qui y coulent lui auraient donné une grande célébrité, et elle aurait pris aussi celui d'Auguste, comme les eaux des *Tarbelli*. On sait d'ailleurs combien il était commun, surtout dans la Gaule, de voir des villes changer leur nom ancien pour prendre le nom de l'empereur, ou l'ajouter à celui qu'elles avaient déjà. J'ai cité *Forum Neronis ;* on pourrait rappeler ici *Forum Julii* ou Frejus, *Cæsarodunum*, posteà *Turonus*, *Cæsaromagus*, *Alba Augusta*, capitale des *Helvii*, *Forum Tiberii*, chez les *Helvetii*, *Forum Claudii*, chez les *Centrones*, *Forum Hadriani*, chez les *Batavi*, etc. Une foule d'autres lieux ont porté, comme on le sait, le nom d'Auguste. J'ai parlé des *Aquæ Augustae Tarbellicæ*, aujourd'hui Dax, qui étaient aussi dans le Novempopulanie ; il faut mentionner dans la même contrée *Augusta Ausciorum* (3). Le reste de la Gaule nous offre encore *Augusta-Tricastinorum*, *Augusto-Dunum*, *Augusta Trevirorum*, *Augusta-Suessonium*, *Augusta-Veromanduorum*, *Augusta-Nemetum*. Ce nom même pourrait faire croire que l'origine de Nérac remonte jusqu'au règne d'Auguste, jusqu'à l'époque où ce prince vint dans l'Aquitaine primitive, depuis

---

(1) *Antiquités judaïques.*

(2) *Quid thermis melius Neronianis....*
MARTIAL.

Suivant Eutrope, l'empereur Alexandre Sévère les agrandit et leur donna son nom, *Thermæ Alexandrinæ.*

(3) Auch.

nommée *Novempopulanie*, temps où les trirèmes romaines sillonnèrent l'Adour pour la première fois. Ce fut alors, si l'on en croyait une épigramme insérée dans l'Anthologie, que les eaux des Pyrénées, « où les bûcherons du voisinage ne daignaient pas même se baigner, devinrent célèbres, et que plus tard *elles servirent de bains aux deux continens.* »

Une ville de la Gaule, chez les *Bituriges Cubi*, entre *Mediolanum* et *Cantilia*, porte sur la table Théodosienne, le nom de *Aquæ Neri* (aujourd'hui *Neris*). Ce nom serait le même que celui de nos inscriptions si on croyait pouvoir lire NERæ au lieu de NERon...., et d'Anville remarque qu'il faut, pour cette ville de la Gaule Celtique, dire *Aquæ Neræ*, parce que cela paraît plus conforme au génie de la langue latine. Nous lirions donc ici *Neræ Aquæ*.

Des monumens, dus à de nouvelles fouilles, ou retrouvés dans les murs des édifices modernes où ils auraient pu être employés comme simples matériaux, confirmeront peut-être cette dernière leçon. Que si on demandait quelle serait alors l'autorité de l'inscription que nous devons à M. Chretin, on pourrait dire qu'elle indiquerait une époque antérieure à celle où la ville aurait changé son appellation de *Neronis Aquæ* en celle de *Neræ Aquæ*, pour flatter peut-être son second fondateur, en donnant à ce lieu le nom, soit de la mère, soit de la femme, soit de tout autre personne attachée par les liens du sang à cet empereur (1). Tetricus avait des parens, des alliés, et, en outre de

---

(1) Le nom de *Nera* n'est pas inconnu dans l'antiquité romaine. Une inscription découverte en 1828 par M. Thomas Dassieu, à Valcabrère, sur le sol de *Lugdunum Convenarum*, est consacrée à une femme, mère d'un empereur, et nommée *Claudia Nera Pivesuvia*. Ce monument, qui fait partie des objets qui appartiennent au Musée de Toulouse, est brisé en plusieurs parties, qui se rajustent parfaitement. Les caractères sont assez beaux. On peut croire qu'il était placée au-dessous d'une statue consacrée à cette femme :

DIVAE
CL. A. NERAE PIVESVVIAE
AVG. MATRI
CIV. CONVEN.

son fils, dont le nom a dû sans doute figurer sur quelques monumens de Nérac que nous ne connaissons pas, les inscriptions que nous avons vues révèlent l'existence d'un *Maximinus Tetricus*, consul dans les Gaules, en l'an mille vingt-cinq de Rome, époque où l'on éleva les monumens indiqués dans les mêmes inscriptions.

Mais quelle est cette femme à laquelle l'inscription donne l'épithète de *Diva*, que Marciane, Sabine, Faustine, et beaucoup d'autres ont obtenue après leur mort? Le seul nom de *Pivesuvia* peut la faire reconnaître. Elle doit être ou la mère ou la femme de Tetricus *Senior*. Dans le dernier cas elle aurait donné le jour au jeune Tetricus, et ce serait de lui qu'il faudrait entendre le mot abrégé AVG, qui se trouve à la troisième ligne; ce qui, avec la médaille d'or du cabinet du Roi, indiquée par M. Mionnet, et celles en bronze qui ont été citées par Banduri et Eckel, montreraient assez évidemment que ce jeune prince a été élevé au rang d'*Auguste*. Le nom de *Nera* recevrait alors son application dans celui de l'Urbs *Neræ Aquæ*, et ce nom aurait été donné en mémoire de cette femme à l'ancienne cité qui existait sur ce point, et à la *nouvelle* ville qui y fut bâtie sans doute vers l'époque où Tetricus fit construire les monumens dont parlent les inscriptions découvertes dans ce lieu.

Une autre inscription, retrouvée aussi en 1828, assez près de celle que je viens de rapporter, et qui doit être un peu plus ancienne, est relative au jeune Tetricus. Il y porte seulement les titres de *Cæsar* et de *Prince de la Jeunesse*. Les épithètes de *Germanique* et de *Britannique* lui sont donnés, parce qu'il avait apparemment repoussé quelques incursions des barbares d'au-delà du Rhin, et des Calédoniens. Cette inscription étant inédite, comme la précédente, je crois devoir la rapporter ici. Elle pourra suppléer au silence de celles que nous avons vues à Nérac, et qui ne font mention que de Tetricus *Senior*.

VICTORIOSISSIMO
PRINCIPI IVVENT.
C. PES. P. TETRICO
GERM. MAX
BRITANNIC. MAX

CIV. CON V.

Les caractères de cette inscription, dédiée, aussi par la Cité des *Convenæ*, au jeune Tetricus, sont d'un assez mauvais style, et rappellent en entier ceux des monumens de *Neræ Aquæ*.

Au reste, il est remarquable que dans la charte d'Arcius d'Olbion, le nom du lieu qu'il donne est écrit *Neraq*, ce qui est conforme à la véritable étymologie ou à la leçon fournie par les inscriptions.

La fin de la sixième et le commencement de la septième ligne offrent les noms, un peu mutilés, des consuls. Nous pouvons les rétablir à l'aide d'une autre inscription que nous examinerons bientôt, et il faut lire ici : *Ælius* Drusus, *Maximinus Tetricus*. Mais la désignation de cette magistrature est presque toujours exprimée sur les médailles et dans les inscriptions par le mot abrégé COSS. Ici on lit CONS. Cependant il est des exemples qui justifient cette manière de tracer l'indication de cette haute dignité. Ainsi une inscription de l'an de Rome 1101, ou 348 de J. C. est ainsi conçue :

FILIPPO (1)
ET SALLIA
CONS
FL. SEVERINE COSVAE VIIII K. AVG (2).

Mais ce qui prouverait que dans des temps assez bas, on n'observait à cet égard aucune règle, c'est qu'une inscription de la même année porte, après les noms des consuls, ce mot abrégé qui au lieu d'être écrit, comme à Nérac, avec une seule S, en a deux (3). On voit même, en cette année 348, que j'ai citée, ce titre tracé, selon la plus ancienne manière, COSS. Cette singularité se retrouve sur deux monumens sépulcraux (4). Enfin ce même mot est indiqué sur des

---

(1) Il faudrait PHILIPPO...

(2) Bosio, *Roma sotteranea*, 559.

(3) *Roma sotteranea.*
(*Sic.*) MIRE INDVSTRIAE ADQVE BONITATIS CEST....
INNOCENTIA PREDITVS FL. AVR. LEONI. NEOFITO QVI
VIXIT ANN. VI. MENS. VIII. DIES XI... REQVEV....
VI. NON. IVI. FILIPPO ET SALLIA CONSS. LEOP... ISSIM.

(4) *Ibid.* 533. MIRAE INNOCENTIAE AC SAPIENTIAE

monumens des années 409 et 435 de notre ère, tantôt par les signes CC. SS. (1), tantôt par ceux-ci : CON. SS. (2). Le plus souvent néanmoins on voit, dans les épitaphes tirées des cimetières chrétiens et des catacombes, le mot abrégé CONSS. pour désigner les deux Consuls. Mais il est vrai aussi que les mêmes sigles se retrouvent dans d'autres inscriptions où un seul consul est nommé (3).

A la fin de la ligne on voit le mot abrégé AN. et le sommet demi circulaire d'une lettre. Sans doute il faut lire ici AN*no* R*omae*.

La ligne suivante contient le chiffre de l'année et la date du mois; on doit la lire de la manière suivante en ajoutant, la fin de la ligne précédente et la dernière de l'inscription :

AN*no* R*omae*
M*illesimo* V*igesimo* Q*uinto*, SEP*tembris* XX. II.,
I*m*P*erii* C*aii* P*ivesi* TÆT*rici*, VICTO*ris*, Q*uarto*.

PVERO MARCIANO. QVI. VIXIT. ANN. IIII ET
MENSES IIII DIES II. QVIESCET IN PACE
D. PRID. KAL. DEC. ARBETIONE ET LOLLIANO. COSS. PARENTES
[FECERVNT.

N.° 534 .... POSITVS EST PETRVS. VIII IDVS
.... TIAS QVI VIXIT ANNIS XVIIII
DEP. IN PACE PHILIPPO ET SALIA
COSS. . . . . .

(1) *Ibid.* 105. DD. NN. HONORIO AVGVSTO VIII ET
THEODOSIO. CC. SS.

(2) *Ibid.* 106. THEODOSIO XV. ET. PL. D. VALENTINIANO IIII.
AA. VV. CC. CON. SS.

(3) Je pourrais citer ici plusieurs inscriptions; je n'en rapporterai qu'une :
LOCVS MACEDONIES
QVE VIXIT ANNOS PM
XXX. DEPOSITA PRID. IDVS MAR.
FL. RICIMER. CONSS.

On trouve dans la manière d'indiquer ici les dates, sinon une nouveauté, du moins une méthode presqu'inusitée sur les monumens. On datait en général par les kalendes, les nones, les ides. Mais Dom de Vaines nous apprend qu'un diplôme de l'Empereur Galba, le seul que l'on connaisse du 1er siècle, et qui est inscrit sur deux tables de bronze, attachées ensemble, est daté du jour du mois; cet exemple, qui est du haut empire, peut bien justifier celui que nous avons sous les yeux et qui est de la seconde moitié du troisième siècle.

Mais les lettres AN. R., qui terminent la septième ligne et qui doivent signifier évidemment AN*no* R*omae*, présentent une manière peu connue d'exprimer l'âge de la ville. Ordinairement on écrivait A*nno* U*rbis conditae*, ou P*ost* U*rbem conditam*. Cependant il y a des exemples antiques en faveur de la leçon qu'offrent les inscriptions de Nérac, et sans insister relativement à une médaille d'or d'Hadrien sur laquelle on lit ANNO DCCC LXXIIII NA*tae* VRBIS, Je citerai en faveur de nos monumens, d'abord cette inscription de M*ediolanum* S*antonum* (1), ou de Saintes, où l'on indique simplement l'année de la ville éternelle :

D. M. ET. M.
TVLLIAE. F. T. MARTII
CENTVRIONIS. D.
A. AETATIS. XX.
ET. VR*bis*. DCC. LXXI.

Inscription où l'on a supprimé à dessein et comme inutile, R*omae conditae*, mots qui auraient dû suivre immédiatement celui d'VR*bis*. Je rapporterai ensuite cette autre inscription bien connue :

PRESENTIAE
MATRIS DEVM

(1) M. le baron Chaudruc de Crazannes, *Antiquités de Saintes*, page 137.

P. SEPTIMIVS FELIX
OB CORONAM
MILLESIMI
VRBIS ANNI.

Et aussi une rare médaille de Pacatien, qui prit la pourpre alors que Philippe régnait encore. Sur le revers de cette médaille on lit en effet : ROMAE AETER*nae*, AN*no* MILL*esimo* ET PRIMO.

D'après ce qui précède, je crois que l'inscription doit être lue ainsi :

P*acatis* OM*nibus*, VICT*or*, LEG*ionum* VICT*ricium* (ou LEG*ionis*
[VIC*tricis*) DESID*erio*,
Senatu P*opulo* R*omano* G*allo* Q*ue* S*alutatus*.
.. : PI*ves*VS (1) TÆTRIC*us*, DIV*us*, A*ugustus*, C*aesar*, IMP*erator*,
P*ater* P*atriæ*, PONT*ifex* MAX*imus*, IMP*erii* G*alliarum* CON*Ditor*,
MVNIF*icentia* MONVM*enta* EREX*it* VSV*i*
.,. ORN*amento* NER*æum* (ou NER*onensium*) AQ*uarum* AVG*us-*
[*tarum* CIVI*tatis*, ÆLIVS D*rusus*,
MAXI*min*VS TET*ri*CV*s* Q*ue* CONS*ules*, AN*no* R*omæ*
M. XXV. SEPT*embris* XX. II
I*m*P*erii* P*ivesi* TÆT*rici*, VICTO*ris*, Q*uarto*.

« Ayant donné la paix, salué du nom de Victorieux, d'après le vœu des légions victorieuses (ou de la légion V*ictrix*), par le Sénat et le peuple Romain et Gaulois, C. Pivesus Tetricus, élevé au rang des Dieux, Auguste, Cæsar, Empereur, Père de la patrie, grand Pontife, fondateur de l'Empire des Gaules, a, par sa munificence, élevé ces monumens pour l'usage et l'ornement de la cité de *Neræ Aquæ Augustæ* (ou de *Neronis Aquæ Augustæ*); Ælius Drusus, Maximinus Tetricus, Consuls, l'an de Rome mille vingt-cinq, le 22 septembre, et l'an quatre du règne de Pivesus Tetricus, le Victorieux. »

---

(1) Ou *Pivesuvius*.

La sixième inscription est, en quelques-unes de ses parties, une ampliation de la précédente; mais elle contient des détails qu'on ne trouve pas dans les autres inscriptions de Nérac; elle fait connaître les monumens élevés par Tetricus, et dans le nombre on remarque un *Temple*, un *Nymphée* et un *Palais*. La fin de six de ses lignes n'existe plus, et c'est apparemment par analogie qu'on a cru pouvoir les rétablir dans le *fac simile* lithographié à Agen, et qui aurait pu cependant tromper ceux qui n'ont point vu les monumens. Remarquons en passant que les mutilations que cette inscription a éprouvé ne peuvent nuire à son explication. On peut lire ainsi les mots gravés sur ce marbre:

C*aiv*s Pi*ves*vs TeTricvs, Div*us*, Avg*ustus*, CæSar
ImPe*rator*, P*ater* Patr*iæ*, PonT*ifex* Max*imus*, GaL*liarum* I*mperii*
[Condi*tor*,
P*acatis* omn*ibus*, VicTo*r*, Legio*num* VicT*ricium* (1) DesiDe*rio*.

---

(1) En expliquant par les mots *Pacatis omnibus*, les sigles P. O M. et P. O M N. que l'on trouve dans les inscriptions de Nérac, nous n'avons pas cru bannir, toute autre interprétation de ces abréviations inusitées, quelque difficile qu'il soit d'en trouver une satisfaisante, et à l'abri de la critique. Entr'autres manières de lire, on pourrait peut-être adopter celle-ci, que rien ne justifie cependant plus que toute autre :

Populorum OMN*ium*, *Victor*, etc...

Ajoutons que le fragment n.° 3 dont nous avons parlé, pages 26 et suivantes, a perdu évidemment quelques lettres au commencement et à la fin de plusieurs lignes; et qu'il offre des variantes remarquables, bien qu'il soit une ampliation des inscriptions n.os 4 et 6, qui d'ailleurs ne sont point entièrement semblables entr'elles, soit pour la masse des faits annoncés, soit pour la forme et la valeur des sigles, dernière circonstance même qui portait un estimable artiste à croire que ces inscriptions auraient pu avoir été copiées incorrectement durant le moyen-âge et ensuite les originaux perdus. Nous n'adoptons pas cette opinion, mais nous croyons qu'on n'a suivi aucune marche uniforme pour les sigles, et il nous paraît que le fragment n.° 3, doit être en partie restitué et lu ainsi :

C. * TET*ric*VS D*ivus*, A*ugustus*, C*æsar*, IMP*erator*,

* Ici on a oublié le P. caractère initial de *Pesuvus* ou *Pivesuvius*.

Senatu Populo Romano GalloQue SALvTatus,
MvniFicenTia
Ad VSum Ornamentum que Neraeum Aquarum, vrbis novae
IoVi ProTectori, VicToRINae, VicTorino Que
TemPlum ConSecravit, MvLTos Fontes NIMPhaeo adduxit
VRBis, PaLatium Que ÆdiFicavit.
Ælivs Drusvs, MaxiMinvs TeTricvs Que consules
Anno Romae mxxv, S. xx. ii
ImPerii Caii Pivesi TeTrici, VicToris, iv.

« Caius Pivesus Tetricus, Dieu, Auguste, Cæsar, Empereur, Père de la Patrie, Grand Pontife, Fondateur de l'Empire Gaulois, ayant donné la paix, salué du nom de Victorieux d'après le vœu des légions victorieuses (ou de la légion *Victrix*), par le Sénat et le peuple Romain et Gaulois, a, par sa munificence, pour l'usage et l'ornement de la ville *Neuve* de *Nerae Aquae* consacré un temple à Jupiter protecteur, à Victorine et à Victorin; il a amené plusieurs fontaines pour le Nymphée de la ville et bâti le palais.

» Aelius Drusus, Maximinus Tetricus, consuls, l'an de Rome mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, la quatrième année du règne de Caius Pivesus Tetricus, le Victorieux. »

Ainsi nous connaissons l'origine et la date précise de la construction des monumens de Nérac. Ce fut au mois de septembre de l'an mil vingt-cinq de Rome que Tetricus construisit pour l'usage et l'ornement de la ville *nouvelle* de *Neronis Aquae Augustae*, ou plutôt de *Nerae Aquae Augustae*, un temple à Jupiter protecteur, à Victorine, son alliée ou sa parente (*affinis*), qui l'avait appelé au trône, et à Victo-

---

Pater patriæ, Pontifex Maximus, Pacatis OMnibus,
Senatu Populo Romano Que Gallo Victor
sAlutatus, VSui et Ornamento, etc.

rin, qu'il avait servi fidèlement; on voit aussi qu'il amena plusieurs fontaines au *Nymphée* de la ville et qu'il bâtit le palais dont nous avons décrit les ruines; vaste édifice, et où existent encore les traces de toute la magnificence impériale.

Le titre de *Divus* que prend cet Empereur dans les inscriptions de Nérac est extrêmement remarquable. Les anciens souverains de l'Egypte portent des titres pompeux dans les légendes royales gravées en caractères hiéroglyphiques; l'un, est le *Chéri d'Ammon*, l'autre, le *Chéri de Knouphis*, un troisième, se dit *Approuvé par le Soleil*. Parmi les Lagides, on en voit plusieurs qui prennent le titre de *Fils du Soleil*. Mais, dans les inscriptions hiéroglyphiques, comme dans celles qui ont été tracées en caractères grecs, ils sont nommés *Dieux Sauveurs*, *Dieux Epiphanes*, *Dieux Evergetes*, *Dieux Philometors* (1). Les empereurs n'ont, en général, sur les monumens de l'Egypte, d'autres titres que ceux de *Seigneurs du Monde*, de *Maîtres du Monde*, de *Fils du Soleil*.

Le premier exemple de la déification d'un empereur vivant, fut donné par la Colonie de Narbonne; elle consacra un autel, un culte et des fêtes pieuses à Auguste. Lyon en fit autant. Déjà Jules-César avait été mis au nombre des dieux. Caïus Caligula osa affecter la divinité. Il institua des danses sacrées, des cérémonies religieuses en son honneur. Il voulut punir les Juifs de ce qu'ils ne le révéraient pas à l'égal de Jehovah (2). Commode (3), annonça qu'il était l'*Hercule Romain*; mais, si on en excepte ces rares exemples, l'histoire ne nous montre les Empereurs recevant les honneurs de la consécration, qu'après qu'ils avaient cessé de vivre. Tetricus fut plus loin, et, vivant, il s'annonça comme étant élevé au rang des dieux. Aurelien, son successeur, se para des titres de *Restitutor* et de *Pacator orbis*, et sur

---

(1) *Précis du système hiéroglyphique*, par M. Champollion le jeune. *Recherches pour servir à l'histoire de l'Egypte*, par M. Letronne.

(2) *Ambassade de Philon.*

(3) *Marcus Antonius Commodus Augustus.*

plusieurs de ses médailles on lit ces mots : *Deo et Domino nato Aureliano Augusto.*

La plus importante des inscriptions de Nérac parle du *Nymphée* de cette ville.

Il y avait plusieurs *Nymphées* à Rome.

Un d'entr'eux était dédié à Jupiter. Il existait dans la 7.e région. Alexandre Sévère en avait fait bâtir un autre dans la cinquième, ou l'Esquiline.

Le *Nymphée* de Gordien était situé, à ce que l'on croit, sur le point occupé aujourd'hui par St-Laurent, *in Damaso.*

Le *Nymphée* de Marcus était placé entre les monts Cœlius et Palatin, près du Septizone de Sévère (1).

Une inscription de Dioclétien indique un autre *Nymphée.* Cet empereur ayant fait pratiquer des excavations dans une colline, y trouva la source qu'il cherchait ; elle coula avec abondance, et, suivant l'inscription, ses eaux, plus salutaires que celles de la mer, plus légères que celles du Tibre, opérèrent la guérison des maladies. Dioclétien fit creuser un bassin ou un puits pour la recevoir, et pour l'usage du *Triclinium* voisin, ainsi que pour le *Spheristère* où cet empereur avait fait faire un *Nymphée* (2).

Le préfet de Rome avait soin du *Nymphée* de la ville. Une autre inscription, trouvée dans le *Forum de Trajan*, nous apprend que Flavius Philippus, homme illustre, préfet de la ville, répara le *Nymphée* et le rendit à son usage primitif (3).

---

(1) M. Mongez, Diction. d'antiq., tom. IV, pag. 330.

(2) Gruter, p. CLXXVIII, n.° 5.

(3) Gruter, p. CLXXI, n.° 10.

FLAVIVS. PHILIPPVS. VIR. CLA
RISSIMVS. PRAEFECTVS. VRBI. NYMFE
VM. SORDIVS. SQVALORE. FOEDA
TVM. ET. MARMORVM. NVDITATE
DIFORME. AD. CVLTVM. PRISTINVM
REVOCAVIT.

Ce n'était pas seulement à Rome qu'il existait des *Nymphées*, il y en avait aussi à Constantinople. On a cru en reconnaître un autre entre Naples et le Vésuve. Selon un auteur (1), cet édifice était construit en marbre et de forme carrée ; on y entrait par une seule porte, d'où l'on descendait dans une sorte de grotte qu'arrosait une fontaine. Le pavé était de marbre, les murailles revêtues de coquillages, le pourtour était orné de diverses statues de Nymphes....

La ville d'Urbin avait aussi un *Nymphée*. Caius Vesidienus Bassus, Edile, et les autres magistrats de ce lieu, firent, aux dépens du public, chercher une nouvelle source, dont les eaux devaient être amenées dans la ville, et construire en même temps un *Nymphée* (2).

Il paraît donc que les *Nymphées* n'étaient pas rares dans l'empire, et que des villes, même peu importantes, en possédèrent; ainsi Nérac, embellie par l'empereur Tetricus, aura pu avoir aussi un bâtiment de cette espèce. Construit sur la rive droite de la Baïse, recevant les sources qui coulent des rochers voisins, pavé de marbres précieux et de mosaïques délicates, ce *Nymphée* fut sans doute l'un des plus grands ornemens de cette ville, et ses restes, arrachés à l'oubli, doivent être religieusement conservés.

Tous les auteurs n'ont pas été d'accord sur la destination des *Nym-*

---

(1) De Jaucourt, *Encyclopédie*. Voyez aussi Rossin, *Antiquit. Roman.*

(2) Gruter, p. CCCCLXXXV, n.° 5.

C. VESIDIENO. CN. F.
BASSO. AED.
IIII. VIR. IVR. DIC
IIII. VIR. QVINQ
PVBLICA
D. D.
QVOD. AQVAM. NOVAM
CONQVIRENDAM. ET
IN. MVNICIP. PERDVCEND.
ET NYMPHAEVM. FACIEND
PEC. PVB. C.

phées. Selon Zonare (1), c'étaient des édifices publics, dans lesquels ceux qui n'avaient pas de locaux assez vastes, venaient célébrer leurs noces. Duboulay (2) remarque à ce sujet que cette opinion n'est basée que sur une fausse application du mot grec Νύμφη qui signifie *épouse*. Le plus grand nombre des philologues assure que ces *Nymphées* n'étaient autre chose que des fontaines consacrées aux Nymphes et aux Muses, richement décorées de marbres, et placées dans des édifices ornés avec magnificence. On retrouve à Nérac et ces sources nombreuses, et les marbres qui les décoraient, et les pavés et les ornemens divers qui entraient dans ces sortes d'édifices. Une inscription y indique d'ailleurs un monument de ce genre, et c'est peut-être le premier que l'on ait reconnu dans la Gaule antique.

Il nous semble indispensable de placer ici les remarques suivantes.

Dans ce Rapport, nous avons moins en vue de déterminer l'usage des édifices dont on a retrouvé les ruines à Nérac que de décrire ces ruines et d'en faire connaître toute l'importance. Nous avons cru cependant et nous croyons encore que l'un de ces édifices était le *Palais*, mentionné par l'une des inscriptions. En indiquant les substructions d'un autre monument, bâti sur la rive droite de la Baïse, et auquel plusieurs fontaines venaient aboutir, nous avons pensé aussi qu'on pourrait y reconnaître le *Nymphée*, qui est, suivant nous, indiqué aussi dans l'une des inscriptions que nous avons vues, ou dont les calques nous ont été offerts. En nous conduisant sur le sol occupé par les ruines, sol que nous avions déjà foulé en 1830, et où nous avions alors recueilli quelques marbres, inscrits ou sculptés, des débris de mosaïques et d'autres indications de monumens anciens, M. Chretin nous dit que cette portion d'édifice que nous avons pris pour un *Nymphée*, était un *Delubrum*, et il développera sans doute cette idée dans un mémoire appuyé de plans et de dessins. Il ne nous appartient pas d'adopter ou de combattre ici cette explication ingénieuse, qui doit être soumise par son auteur au jugement des archéologues. On sait d'ailleurs que le

---

(1) *In Leone Magno*.

(2) *Trésor des antiquités romaines*, pag. 29.

mot *Delubrum* fut souvent, aux époques les plus reculées de Rome, synonyme de *Templum*, bien que selon les remarques de M. Mongèz, il en différât dans le langage des Augures et des Pontifes. Cicéron (1) semble indiquer que de son temps on faisait quelque différence entre *Delubrum* et *Templum*, mais il ne dit pas en quoi elle consistait. « *Etenim mihi tecum pro aris et focis certamen et pro Deorum Templis* » *atque Delubris.* » Asconius, commentateur de Cicéron, rapporte à ce sujet deux opinions. Selon la première on aurait donné ce nom à plusieurs petites *ædes* réunies sous un même toit, et cette opinion serait favorable à l'idée que l'un des bâtimens trouvés à Nérac était un *Delubrum*, si l'on regardait comme des *ædes*, ces petites salles octogone et pentagone, qui se trouvent sur l'un des côtés de l'édifice; mais il faut avouer que l'on ne retrouve pas là cette régularité imposante de l'architecture grecque et romaine dont Vitruve, et les monumens existans en tout ou en partie, nous donnent une si noble idée. Selon la seconde opinion rapportée par Asconius, on aurait appliqué ce nom aux temples dans lesquels on conservait de grands vases d'airain dans lesquels on lavait les corps de ceux qui avaient cessé de vivre. Ces vases se nommaient *Labra*. Suivant une inscription inédite et que notre honorable correspondant et ami M. le baron Chaudruc de Crazannes a retrouvée dans la *Novempopulanie* (2), un prêtre nommé *Silvinus* annonce, en élevant un autel à Tutele, qu'il a fait le don d'un *Labrum*.

Servius, qui rapporte les deux opinions recueillies par Asconius, en ajoute une troisième, suivant laquelle le mot *Delubrum* viendrait d'une statue de Divinité consacrée sur le lieu même; parce que, dit cet auteur, dans les premiers temps, les Romains appellèrent *liber* une statue à peine dégrossie, un tronc presqu'informe encore. Ils nommèrent aussi *Delubra* ces sortes de statues grossièrement travail-

---

(1) *De Nat. Deor.* III.

(2) Cette inscription expliquée par M. Chaudruc de Crazannes, sera publiée dans le premier volume des *Mémoires de la Société Archéologique du Midi.*

lées, et ils les couronnaient de fleurs dans les pompes solennelles. Silius Italicus dit à ce sujet (1) :

> Inque vicem amplexi permixta voce triumphum
> Tarpeii clamant Iovis et *Delubra* coronant.

C'était quelquefois dans un *Delubrum* que l'on allait passer la nuit et dormir sur les peaux des animaux qu'on avait offerts en sacrifice, pour demander aux Dieux des songes secourables; cette action s'exprimait en latin par ces mots : *Pernoctare in delubris*, ou *incubare pellibus*. Varron appelait *Delubrum*, selon Macrobe (2), un temple simplement consacré, *ædes*, près duquel était une aire, une cour, une place dépourvue de constructions; une autre étymologie de Varron serait plus susceptible d'être adoptée, selon M. Mongez ; c'est celle suivant laquelle le mot *Delubrum* désignerait l'endroit le plus reculé, le plus saint du temple, celui où s'élevait la statue de la Divinité qui y était adorée.

M. Mongez, qu'il faut souvent citer alors qu'il s'agit des usages et des monumens de la vénérable antiquité, a fait la remarque qu'Horace, Suetone et d'autres écrivains latins ont appelé *Delubra*, les murs et les piédestaux des statues auxquels on avait suspendu les armes, les trophées enlevés à l'ennemi. Or, ces statues n'étaient placées que dans l'intérieur des temples; d'où il tire cette conclusion que par *Delubrum* on entendait le lieu le plus secret, le plus mystérieux des temples anciens. Le même auteur ajoute que « *ces distinctions se perdirent dans la suite, et que l'on employa indifféremment les mots Templum* et *Delubrum*, *l'un pour l'autre.* »

Il y avait à Rome plusieurs temples qui portaient le nom de *Delubrum*, entr'autres celui d'Apollon près du cirque de Flaminius (3); celui de Jupiter Stator, nommé aussi *Templum Jovis Statoris*, était

---

(1) Lib. XII.

(2) *Sat.* III. C. 4.

(3) *Plin.* XXXVI. 5.

place dans la même région ; on voyait dans la huitième, selon Rufus, celui des Lares. Le *Delubrum* de Junon-Sospita avait été bâti dans la dixième ; mais il ne subsistait plus, alors qu'Ovide écrivait ses Fastes (1). Celui de Minerve-Capita s'élevait au pied du Mont Cælius ; Vesta avait le sien dans le Capitole (2). Suivant Marcellin, celui de Vénus, bâti près de la Voie sacrée, était compté au nombre des édifices les plus dignes d'admiration. Ajoutons à ce dénombrement des temples qui avaient conservé le nom de *Delubrum* celui qui existait dans le Palais des Césars (3).

Nous devons répéter ici que nous n'avons pas prétendu retrouver l'ancienne destination de chaque partie des ruines qui ont été découvertes à Nérac ; seulement nous croyons que la place du Palais ne saurait être contestée. L'inscription la plus remarquable trouvée dans cette ville indique, suivant nous, l'existence d'un *Nymphée*. Cet édifice peut se retrouver, soit dans le bâtiment le plus rapproché de la tête du pont qui unit les deux rives de la Baïse, soit dans celui qui vient à la suite ; que si ce dernier était, ce que son plan pourrait démentir peut-être, un temple, un *Delubrum*, alors on pourrait conjecturer que c'est celui de *Jupiter protecteur*, dont parle la même inscription : il y aurait même alors un rapprochement à faire entre le Palais des Césars à Rome et celui que Tetricus a bâti à Nérac ; ce serait la présence dans l'un et dans l'autre d'un édifice religieux, d'un *Delubrum*, comme on disait dans les plus anciens temps à Rome, avant que, selon M. Mongez, ce mot et celui de *Templum* fussent indifféremment employés.

J'ai fait remarquer (4) que le nom du jeune Tetricus ne paraissait pas sur les monumens que nous avons vus à Nérac. N'était-il encore vers la fin du mois de septembre de l'année 1025 de Rome que

---

(1) *Fast.* II. v. 55.

(2) *Tacit.* Annal. XV. 41.

(3) *Plin. loc. cit.*

(4) *Suprà.*

Cæsar, et *Prince de la jeunesse*, titres qui lui sont donnés sur quelques-unes de ses médailles (1) et dans l'inscription découverte en 1828 à *Lugdunum Convenarum*, ou Saint-Bertrand, et que j'ai rapportée plus haut? Sur plusieurs medailles on le voit associé à la puissance de son père, car sa tête s'y retrouve accolée à la sienne, et les légendes y indiquent deux *Augustes* (2). Etait-il absent pour les intérêts de l'état, lorsque la dédicace de la nouvelle ville eut lieu, et n'eut-il aucune part à la construction de ces monumens dont on a retrouvé les ruines? On ne peut répondre aujourd'hui à ces questions; mais il est assuré qu'il s'occupait avec activité de tout ce qui pouvait être utile à l'état. Une inscription, conservée à Rouen, montre qu'il veillait à l'entretien des voies publiques. Une médaille publiée par Banduri, et une autre par Eckhel (3), donnent à Tetricus le fils, le titre d'*Auguste*. Une médaille d'or du cabinet du roi, citée par M. Mionnet (4), en fait autant; mais Eckhel lui-même, qui ne connaissait point de médaille d'or où ce titre fût concédé au jeune Prince, en concluait qu'il ne l'avait pas possédé. Il s'appuyait aussi sur ce que Trebellius Pollion et Victor n'appellent jamais *Auguste* le jeune Tetricus. On a vu que le premier argument est détruit par l'existence de la médaille du cabinet du roi (5). Les preuves négatives tirées du

---

(1) PRINC. IVVENT.

Sur une autre : C. PEVESV. TETRICVS CAESAR, tête radiée de Tetricus.

Sur une troisième : IMP. TETRICVS AVG., tête radiée et barbue de Tetricus le père. R. PIVESV TETRICVS CAES., tête radiée imberbe de Tetricus le fils.

(2) IMPP. INVICTI. PII. AVGG. Têtes accolées des deux Tetricus.

R. HILARITAS AVGG. Femme debout, ayant deux enfans à ses pieds.

IMPP. TETRICI. PII. AVGG. Même tête.

R. IOVI VICTORI. Jupiter Nicéphore.

(3) *Doctr. Num. Vet.*

(4) *De la rareté et du prix des médailles Romaines*, tom. II, p. 83, 84, édition de 1827.

(5) A moins que, comme le conjecture M. Mionnet, le graveur se soit trompé, et ait mis C. AVG., au lieu de CAESAR, titre qu'on voit sur les autres médailles d'or du même prince.

silence des deux auteurs anciens que je viens de nommer, sont peu de chose; car peut-on rien trouver de plus sec, de moins digne d'attention que les lignes que ces écrivains nous ont laissé sur les deux *Tetricus?* De nouvelles découvertes faites sur le sol classique de Nérac, fourniront peut-être un jour l'occasion de résoudre ce problême historique. D'ailleurs on a déjà vu que *Lugdunum Convenarum* nous a fourni à ce sujet une inscription consacrée à CLAUDIA, A. NERA PIVESUVIA, mère d'un *Auguste*. Il ne s'agit peut-être plus que de déterminer, comme nous l'avons dit, si elle fut la mère ou la femme de Tetricus *Senior*.

Espérons aussi que ces découvertes nous feront mieux connaître et la place de la ville ancienne et celle de la *Nouvelle*, évidemment indiquée dans l'une des inscriptions rapportées dans ce mémoire. Si Tetricus fut, comme tout semble l'annoncer, le fondateur de cette *nouvelle* cité; s'il changea, en partie, comme nous le croyons, le nom qu'elle portait précédemment, pour lui donner celui de cette CL. A. NERA PIVESUVIA, que nous avons retrouvé à *Lugdunum*, d'autres inscriptions auront indiqué ces circonstances, et, si elles n'ont pas péri, elles nous fourniront des documens pour l'histoire d'une époque, trop négligée, et dont la connaissance ne peut nous être rendue qu'avec l'aide des monumens.

Parmi les consuls nommés dans l'inscription de Nérac, on voit un *Maximinus Tetricus*, sans doute, comme je l'ai dit, parent de l'empereur. Il se trouvait avec son collègue Ælius Drusus, à la tête du sénat Romain-Gaulois qui avait, à ce que l'on peut conjecturer, été institué par Postume. On sait que celui-ci prend sur ses médailles le titre de consul jusqu'à quatre fois. Tetricus en fut sans doute revêtu aussi à plusieurs reprises. Ainsi l'empire formé en deçà des Alpes et qui s'étendait des bords du Rhin, au détroit de Gadès, empire auquel une notable portion de l'Angleterre était unie, fut régi sous les mêmes formes, et apparemment par les mêmes lois que Rome et les provinces qui relevaient encore d'elle; temps glorieux pour l'*Aquitania Tertia*, ou la *Novempopulanie*, et où les chefs de l'état venaient prendre dans *Burdigala* la pourpre impériale et tous les insignes du pouvoir souverain.

De nombreuses sculptures devaient décorer le temple de Jupiter

Protecteur, le Nymphée et le Palais de *Neræ Aquæ Augustæ*. Les fouilles en ont déjà fait retrouver des fragmens qui ne sont pas sans intérêt; dans le nombre nous indiquerons une tête de femme, ceinte d'un diadême. Ce morceau est d'une petite proportion et sa conservation est parfaite. Elle offre l'image d'une Divinité, ou d'une impératrice. Il en est de même d'une autre tête de femme en terre cuite. Une statuette découverte dans les fouilles, représentait évidemment Diane, et c'est à tort qu'on a cru y reconnaître la Victoire. Un bras qui se rattache à cette figure a été retrouvé dans la Baïse, à une assez grande distance des ruines. C'est ainsi que dans les fouilles de *Calagorris* des *Convenæ* nous avons découvert des portions de bustes et de statues à plusieurs centaines de mètres du point où la partie la plus remarquable de ces objets nous avait été rendue.

Une tête de Marc-Aurèle, pareille pour la dimension à celle du beau buste découvert à *Calagorris*, avait, selon ce qui nous a été rapporté, été trouvée depuis long-temps à Nérac; mais le particulier qui devint d'abord possesseur de ce monument, brisa le buste ou la statue: la tête seule, conservée par lui, fut placée au-dessus d'une porte, et recouverte d'une peinture jaunâtre. Là, elle fut long-temps un point de mire, et pour montrer leur adresse, les enfans du voisinage s'exerçaient chaque jour à lancer des pierres contre l'image du grand homme.

Un autre monument non moins précieux a été retiré des ruines de Nérac. C'est un médaillon qui avait un peu plus de 45 centimètres de diamètre; il représentait l'empereur Julien. Sur le marbre blanc du médaillon on avait appliqué la tête radiée de ce prince; elle était en bronze; à l'entour, dans un premier cadre, on lit encore:

IVLIANVS. PIV. IMP...I....

Ces caractères étaient aussi en bronze, et on voit encore les trous des tenons qui les attachaient au monument. La tête de Julien y était retenue par trois tenons pareils. Aujourd'hui le métal a disparu; mais son empreinte est par tout apparente; il a coloré le marbre et l'on peut dessiner facilement la silhouette du bas-relief et les caractères qui l'environnaient.

Le cadre extérieur, dont on n'a retrouvé qu'un fragment, était chargé d'un ornement formé de feuilles de vigne (1).

On peut croire que l'empereur Julien vint à Nérac et ce marbre n'est pas le seul qui rappelle son nom dans l'*Aquitania tertia* (2).

---

(1) Voyez la vignette placée à fin de l'*Explication des planches*.

(2) M. le baron Chaudruc de Crazannes a fait connaître à l'Académie de Toulouse, en 1825, deux inscriptions trouvées à Massemcôme, près de la voie Romaine, dont un embranchement semble se diriger vers Nérac. L'une de ces inscriptions est consacrée à une divinité topique ou à un génie.

SEX. IVL. ACCEPTVS
GENIO AMB
ISSOVI CVM
BONNI.

. . . . . .

« Cette inscription, dit M. de Crazannes, n'offre de difficultés au lecteur que » dans sa dernière ligne qui est très fruste. SEX*tus* IVL*ius* ACCEPTVS GENIO » AMBISSOVICVM.... BONNI.... Voici bien un dieu topique ou local, *Deus* » *topicus*, *localis*, *Divinité tutèle*; enfin un *Genio loci*, de la nature de ceux » dont M. Du Mège a recueilli, le premier, une moisson si abondante dans les » Pyrénées. Pourtant est-ce bien le génie d'un lieu ou celui d'un homme? » Je pense qu'*Ambissovi* est au génitif, à moins qu'on ne fasse qu'un mot » d'*Ambissovicum*. »

L'autre inscription fait connaître l'existence d'une Voie Julienne. La troisième ligne de cette inscription est extrêmement fruste, je ne la rapporterai pas ici.

IVENTUS. VIA. IVLI
ANA. PRO. SALVTE. IMP.

« Ces lignes, dit M. de Crazannes, sont plus aisées à lire qu'à expliquer. » IVENTVS est-il ici pour IVVENTVS, comme IVENES pour IVVENES dans » une autre inscription découverte à Agen? Les Romains prononçaient *Jouventous*, » *Jouvenes*; le son du second V se perdait et devenait insensible; c'est pourquoi » on le supprimait sans doute quelquefois. VIA IVLIANA est-il ici une abrévia- » tion de VIÆ IVLIANÆ, ou une faute de cas, provenant de l'ignorance du

La vue des monumens de Nérac inspire un intérêt qui sera partagé par tous les amis des sciences historiques ; la continuation des fouilles y produira, sans doute, des découvertes de la plus haute importance, si elles sont dirigées avec habileté, et si un artiste est chargé de les surveiller et de dessiner tous les monumens que l'on peut y retrouver, et de lever le plan de tous les murs qui y existent encore (1).

Pendant une trop longue succession d'années on a dédaigné les monumens de la Gaule antique, on a méconnu les richesses archéologiques qu'offre de toutes parts cette vaste région. L'Aquitaine et la Narbonnaise sont enfin, depuis quelque temps, l'objet de recherches consciencieuses, de travaux assidus : des villes oubliées, depuis quinze siècles, des temples, des monumens de tout genre, ont été rendus à l'histoire et aux arts. Ces recherches, ces travaux, peuvent bien ne pas exciter d'abord un enthousiasme aussi vif qu'une production brillante de style et d'images, et empreinte du goût de l'époque ; mais il restera encore assez de gloire pour ceux qui, recueillant les souvenirs et les illustrations de nos pères, consacreront leurs veilles à

» graveur, faute d'ailleurs très-commune dans les inscriptions antiques, surtout » hors de l'Italie ?... »

Après une savante discussion sur la manière de restituer la troisième ligne de l'inscription, M. de Crazannes ajoute : « C'est donc la *Voie de Julien*, soit qu'il » l'ait faite construire ou plutôt réparer. » On sait que cet empereur fit faire de grands travaux dans les provinces, et que sur ses médailles il a pris, comme Postume, le titre de *Restaurator Galliarum*. Le vœu fait par *la jeunesse de la voie Julienne* est peut-être de la même époque que le monument de Nérac ; l'un et l'autre doivent trouver leur date dans un espace de temps limité entre l'élévation de Julien au rang d'Auguste, et l'époque où la nouvelle de sa mort parvint dans les Gaules.

(1) En 1832 et en 1833, M. Chretin, peintre, élève de MM. Guerin et Pradier, a suivi avec un soin bien louable et une rare assiduité les fouilles qui ont eu lieu à Nérac. Il a levé le plan des ruines ; c'est celui que la Société publie aujourd'hui ; et calqué les immenses mosaïques qui forment encore le pavé de plusieurs salles. *La Société archéologique du Midi de la France*, voulant encourager les utiles travaux de M. Chretin et lui donner une marque de satisfaction et d'estime, a cru devoir, sur la proposition de M. le marquis de Castellane, son président, décerner une médaille d'argent à cet estimable artiste.

honorer les lieux qui les ont vus naître. Leur renommée ne s'évanouira pas comme tant d'autres, et ainsi sera justifiée cette maxime d'un ancien : *Quæ verò pro Patria scribuntur æternæ sunt.*

Toulouse, 11 Janvier 1833.

EXPLICATION DES PLANCHES.

La vignette de ce Rapport est une copie d'un médaillon de Tetricus, déjà publié par M. de Boze. C'est une feuille d'or bractée, de 20 lignes de diamètre, montée dans un cercle d'or, orné d'un feston à jour, auquel sont adaptées deux belières.

La vignette placée à la fin de cette *Explication*, représente le médaillon de l'empereur Julien, trouvé à Nérac.

PLANCHE I.

PLAN DES RUINES ANTIQUES DE NÉRAC,

Levé par M. Chretin.

1. Réservoir en terre cuite : des lignes tracées sur les parois, par les eaux qui ont séjourné dans cette cuve, indiquent les diverses hauteurs qu'elles ont atteint.

2. Salle ayant, dans œuvre, 15 mètres 50 centimètres de long, sur 12 mètres 80 centimètres de large. — Elle était pavée en marbre. On ne l'a pas entièrement déblayée. Il paraît que, vers le centre, il y avait des compartimens composés de marbres précieux. On y a retrouvé beaucoup de morceaux de campan verd, de rose rouge foncé, de brèche blanche et violette, de gris d'Italie, etc., taillés de différentes formes et qui devaient s'ajuster avec des cercles en ardoise dont on a recueilli aussi des fragmens.

3. Petite chambre demi-circulaire. La mosaïque qui en forme le pavé a été détruite pendant les fouilles.

4. Chambre semblable, et dont la mosaïque a été entièrement conservée.

5. Salle ayant environ 11 mètres 40 centimètres de long, sur 2 mètres 68 centimètres de large. La mosaïque qui en forme le pavé, est conservée. C'est en dehors de cette salle qu'a été trouvée l'inscription gravée sur une plaque de marbre rouge.

6. Autre salle ayant la même longueur que la précédente, mais dont la largeur est de trois mètres. Sur le sol est une mosaïque, dont on n'a découvert encore que la bordure ou l'encadrement. On a retrouvé, en dehors de cette salle ou galerie, en allant vers l'allée du parc, divers débris d'inscriptions, beaucoup de fragmens de poterie noire, des clefs, etc.

7. Salle pavée en marbre avec une bordure ou encadrement en mosaïque. Cette salle avait une porte du côté de la Baïse. Elle a, dans œuvre, plus de 12 mètres de long sur 10 mètres 60 centimètres de large.

8. Emplacement circonscrit par des murs et qui n'a pas été encore fouillé. Il a peut-être fait partie d'une salle qui a été traversée depuis par de nouvelles constructions.

9. Salle ou cour pavée d'une mosaïque grossière, dont les cubes ont un pouce de côté.

10. Passage souterrain, où l'on voit l'indication d'un escalier qui conduisait à un bassin ou réservoir.

11. Bassin ou réservoir, au-dessus duquel on a, postérieurement sans doute à sa construction, élevé les bâtimens dont on y retrouve encore les substructions.

12. Petite salle avec un pavé en mosaïque.

13. Petite pièce octogone, dont les fondemens sont en partie dans les terres accumulées au-dessus du bassin, n° 11.

14. Salle ayant 14 mètres de long sur 7 mètres 40 centimètres de large, pavée à ce qu'il paraît en marbre, avec un lambris et des peintures vertes et rouges sur un fond blanc.

15. Chambre de forme pentagonale. — Elle était voûtée, avait un riche lambris en marbre, terminé par une cimaise très-saillante, supportant des piliers canelés, placés dans les angles, et encadrant des trumeaux peints en rouge, au centre desquels on peut supposer qu'existaient des bas-reliefs et des inscriptions. C'est là qu'a été découvert le médaillon de l'empereur Julien. Les bases sont Attiques, les chapiteaux Corinthiens. — La frise était ornée de rinceaux de vignes : on y a retrouvé quelques modillons.

16. Brèche faite dans ce mur pour y établir une sépulture : on y a trouvé un squelette, avec deux débris de poterie, un fragment de vase à parfum et une médaille fruste de l'empereur Hadrien.

17. On a trouvé dans ces deux points une grande quantité de plaques de verre, la plupart très-irisées.

18. Réservoir ou puits qui recevait les eaux d'une source, tarie aujourd'hui, mais dont le canal est encore apparent en AA; le trop-plein, après avoir longé une partie du mur, entrait dans un canal pavé et recouvert en brique, qui portait les eaux en B, vers la Baïse. C'est apparemment l'une des fontaines dont parle la principale inscription découverte à Nérac.

19. Salle que l'on croit pavée entièrement en marbre, avec lambris, et ayant des peintures arabesques.

20. *Sacellum* ou sorte de Sanctuaire. — On y voit les restes d'un autel ou plutôt d'une base destinée à recevoir un groupe. Il paraît que cette petite pièce avait un pavé en mosaïque. — Lors des fouilles on en a retrouvé quelques fragmens qui n'existent plus.

21. Fontaine antique. C'est apparemment l'une de celles que mentionne la grande inscription de Nérac.

22. Galerie qui se prolonge jusqu'à la fontaine de St-Jean, qu'on pourrait peut-être compter parmi celles dont Tetricus rassembla les eaux. On sait qu'elle fut restaurée et embellie par les soins de Henri IV. Cette galerie, peut avoir fait partie du *Nymphée*, et devait être ouverte du côté de la Baïse. De l'autre elle était en quelque sorte adossée aux rochers qui s'élèvent au moins de 6 à 8 mètres au-dessus du sol sur lequel elle repose.

23. Point où l'on a découvert une grande inscription en marbre blanc. Un rocher qui avait roulé dessus l'avait divisée en plusieurs morceaux. — On a trouvé auprès plusieurs lames en fer.

24. On a découvert sur ce point une couche de cendres de plus d'un mètre d'épaisseur, avec des charbons, des pierres calcinées et une amphore ou urne, brisée, en terre cuite, renfermant aussi des cendres et des ossemens.

25. Partie renfoncée, décorée peut-être autrefois. On y a trouvé quelques-unes de ces briques dont les anciens formaient des colonnes, des marbres, et un fragment de frise.

26. Portion demi-elliptique carrelée, remplie de débris de vases de toutes grandeurs et de toutes formes. — On y a trouvé une tête de femme en terre cuite.

27. Fontaine de Saint-Jean : on devrait la compter au nombre de celles dont parle la grande inscription, si notre opinion sur le *Nymphée* était adoptée.

28. Chapelle de Marguerite de Valois. On y avait joint deux autres salles. — La première, C, a été démolie lorsqu'on ensemença la garenne. — Une autre, D, était au milieu du chemin, et il fallait la traverser, il n'y a encore que 40 ans, pour aller dans ces allées de trois mille pas, qui étaient au bord de la Baïse, et dont Marguerite de Valois parle dans ses *Mémoires*, que j'ai déjà cités. Il y avait, joignant la chapelle, en E, un autre portail qui donnait entrée dans la partie supérieure du parc.

En déblayant l'intérieur de la salle, qui a toujours été nommée *Chapelle de Marguerite*, on a trouvé une vaste cheminée, et l'on s'est hâté d'en conclure que ce n'était pas une chapelle, mais une habitation. Si l'on avait consulté les *Mémoires* de la Reine, on aurait vu qu'elle avait bien réellement une chapelle dans le parc; si on avait aussi examiné les registres des dépenses du château de Nérac, on y aurait lu que, lors des troubles de l'année 1621, le comte de Castex ayant été admis dans la ville, les rebelles coupèrent une partie des arbres du parc et du jardin du roi; que, plus tard, les habitans allaient se pourvoir de bois de chauffage dans le parc; que, dans la suite, le duché d'Albret ayant été engagé au Prince de Condé, « Monseigneur or-
» donna de fermer de murs et de portes ladite garenne et parc, et établit un
» garde et portier au local dit de la Chapelle de la Reine Marguerite de Valois,
» femme de très-noble et très-puissant prince Henri-le-Grand, de glorieuse
» mémoire. » Voilà donc l'époque de la transformation de la chapelle en habi-

tation bien déterminée ; alors on rétablit les deux portes qui conduisaient, l'une dans les allées qui longent la rivière, l'autre dans la partie supérieure du parc.

29. Murs qui paraissent appartenir à des édifices construits durant le moyen-âge.

30. Restes des bâtimens de l'ancienne commanderie de Saint-Jean ou des Hospitaliers.

31. Lignes de constructions antiques trouvées à deux mètres de profondeur, au-dessous de celles du palais bâti par Tetricus.

32. Grande salle dont les mosaïques sont divisées en trois parties. Il ne reste plus qu'une portion très-petite du pavé de la première ; la seconde et la troisième division ont conservé les leurs, ainsi que le rond-point, ou l'abside de cette salle, qui, en tout, a, à peu près, 30 mètres de longueur sur plus de 8 de large.

33, 34. Salles correspondantes ou galeries attenantes à la salle, n° 32.

35. Salle semblable à celle du n° 32. Elle n'est pas entièrement déblayée.

36. Galerie ou salle pareille à celles des n°s 33 et 34 ; les mosaïques qui forment son pavé ont beaucoup souffert.

37. Massif en ciment qui a dû être recouvert autrefois de dalles de marbre ou de pierre.

38. Péristyle où existent encore les portions d'un pavé en mosaïque, orné d'oiseaux, de fleurs, etc.

39. Salle circulaire ayant environ 9 mètres 60 centimètres de diamètre intérieur. Dans la portion découverte le pavé mosaïque de cette salle est parfaitement conservé.

40. On a trouvé sur ce point une petite statue de Minerve, en bronze, assez bien conservée. On avait creusé un sépulcre dans le mur voisin, et on y a découvert une patere, un vase à parfums et une médaille de Constantin.

41. Fondemens d'un édifice antique, que l'on peut considérer comme ayant fait partie de l'une des ailes du palais bâti par Tetricus.

PLANCHE II.

Inscriptions découvertes à Nérac.

PLANCHE III.

Fragment du pavé mosaïque de l'une des salles découvertes à Nérac.

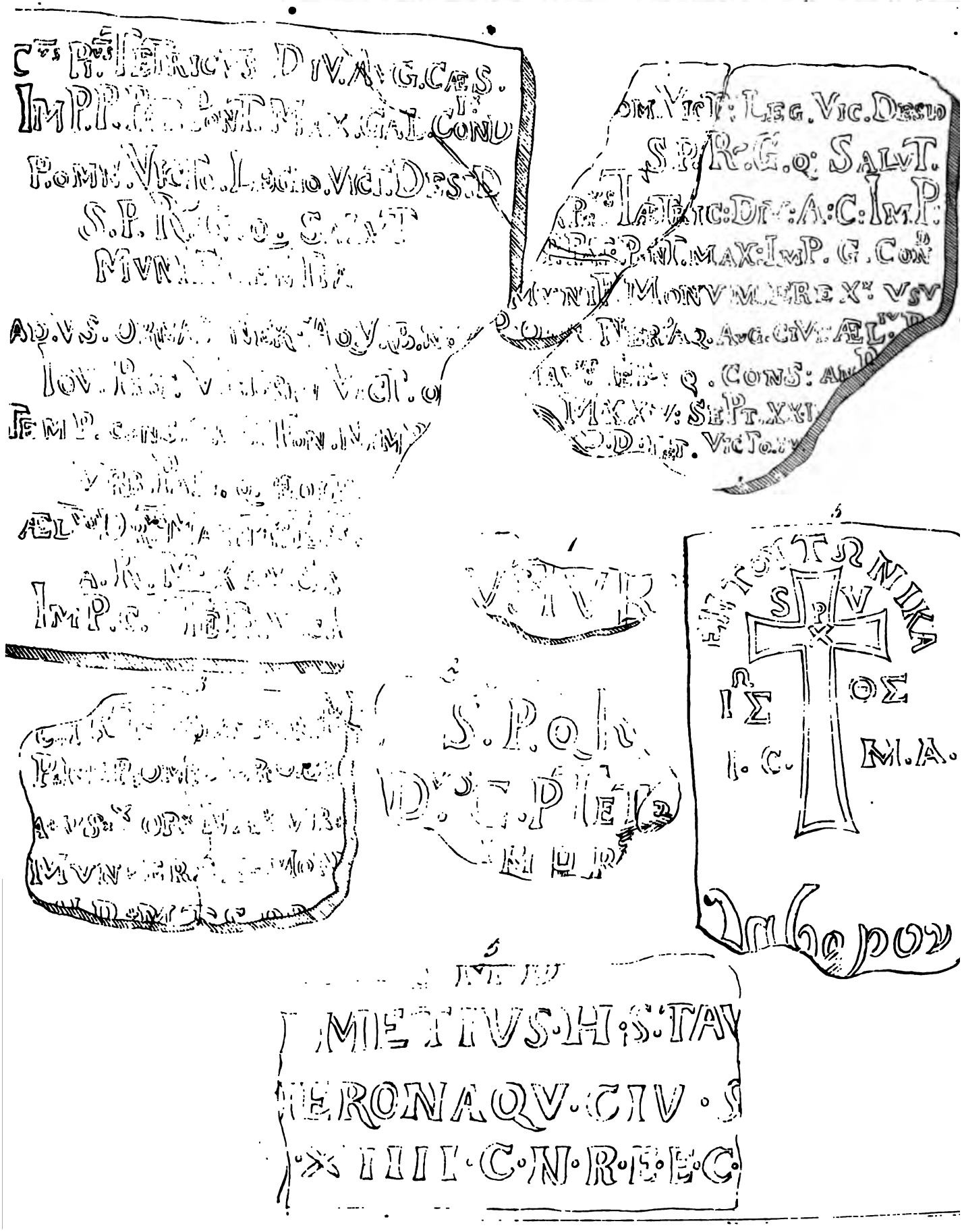

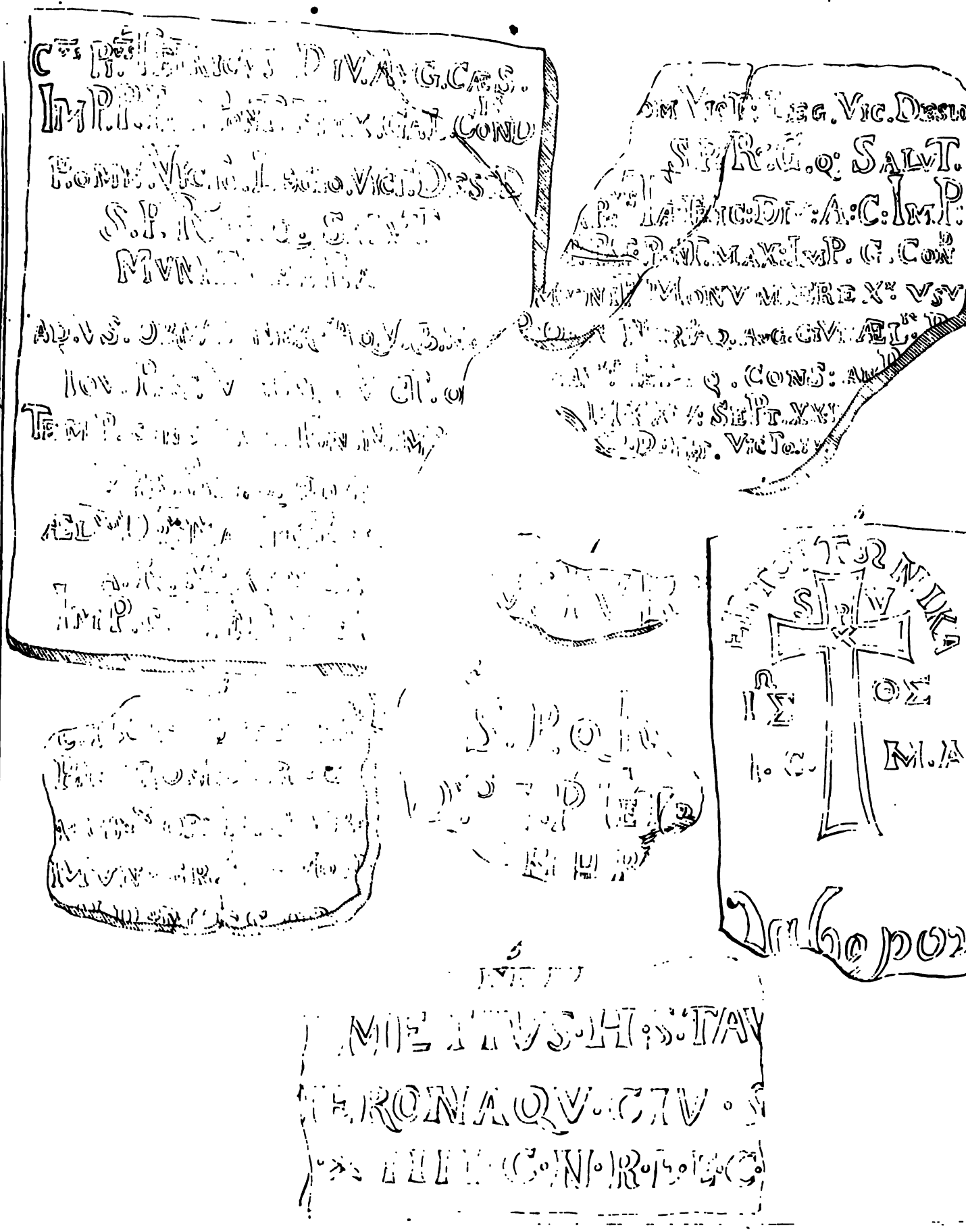

I.

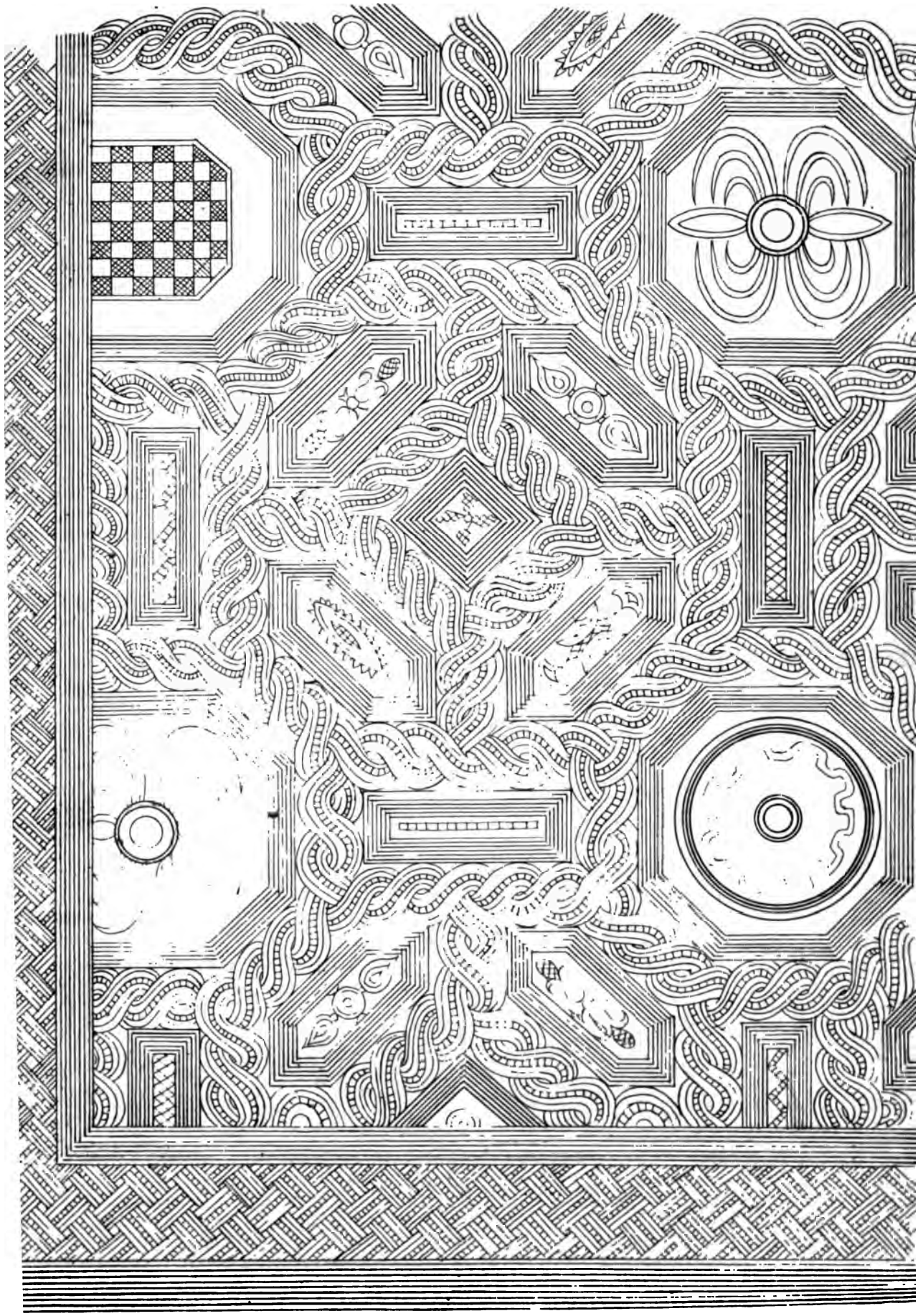

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY

To avoid fine, this book should be returned on or before the date last stamped below

PB-37192-SB
731-37
5-cc
BT

DC 801 .N44 D8
Rapport sur les antiquites dec
Stanford University Libraries
3 6105 033 234 910

DC
801
N44D8

ART LIBRARY

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.